

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

LFRANCILIEN

N°113 | MAI 2022

17 Découvrir

DÉCOUVREZ
LA 3^E PROMO
D'INNEST

34 Progresser

RÉFÉRENCER SON
CABINET SUR GOOGLE :
SIMPLE, RAPIDE...
ET INDISPENSABLE !

38 S'inspirer

« C'EST LA PASSION QUI
COMPTE » LE PODCAST
QUI DÉPOUSSIÈRE
LA PROFESSION

DOSSIER

LES NOUVELLES MISSIONS DE CONSEIL

QUELLES OPPORTUNITÉS

POUR LES CABINETS ?



POUR VOTRE SÉRÉNITÉ FISCALE

Terra Gestion, partenaire de vos missions

**Partenaire des Experts-Comptables
dans la réalisation de l'Examen
de Conformité Fiscale**

Créons ensemble :

- ✓ Un engagement fort dans la sérénité.
- ✓ Un accroissement de votre image auprès de vos clients.
- ✓ Une image valorisante pour rassurer l'ensemble de vos interlocuteurs et parties prenantes à votre activité professionnelle.
- ✓ Un gage de transparence avec l'Administration Fiscale.

Des réponses concrètes à vos questions ?

Joël Lemonnier : 06 07 26 72 20

Nicolas Gauthier : 06 22 53 13 29



Paris
33, rue de la Bienfaisance
75008 Paris
01 42 65 41 64

Melun
259, rue Pierre-et-Marie Curie
77000 Vaux-le-Pénit
01 64 79 76 00

Evry
3, av. du Général de Gaulle
91090 Lisses
01 84 18 00 10

Auxerre
23, boulevard Davout
89000 Auxerre
03 86 42 07 07

L'ECF va devenir incontournable et **Terra Gestion s'affirme dans un rôle de tiers de confiance pour accompagner les cabinets qui le souhaitent** dans la mise en œuvre de cette nouvelle mission.

C'est un **partenariat « gagnant/gagnant ! »**

Pragmatisme, rigueur, confiance et engagement confraternel, telles sont les bases de notre collaboration avec les cabinets comptables depuis plus de 40 ans.

Le « liant » de notre travail quotidien nous permet d'agir de concert et en parfaite complémentarité.

- + d'échanges
- + de confiance
- + de proximité

L'FRANCILIEN

04. Édito

PARTICIPER

- 06. FLASH BACK
« Des femmes qui comptent » au cœur de la profession
- 07. Business game : une expérience enrichissante et un apprentissage interactif
- 08. BRÈVES
Quoi de neuf en Île-de-France ?
- 09. AGENDA
Les rendez-vous à venir
- 10. VIE DES COMMISSIONS
Réforme du service de résolution des litiges
- 11. Zoom sur nos CIP en Île-de-France
- 12. Challenge ton stage, le nouveau défi proposé par la commission Stage et prestation de serment
- 13. Les Jeudis de la réussite : une initiative pour accompagner les jeunes inscrits
- 14. Focus sur les condamnations obtenues par la commission de lutte contre l'exercice illégal et la délinquance financière

DÉCOUVRIR

- 15. OUTIL
Dessine-moi la compta : un outil pertinent pour communiquer avec vos clients
- 17. INNEST
Découvrez la troisième promotion d'Innest

SE TRANSFORMER

- 19. DOSSIER
Les nouvelles missions de conseil : quelles opportunités pour les cabinets ?

PROGRESSER

- 28. ACTU JURIDIQUE
Les nouveaux objectifs de la chambre régionale de discipline
- 33. OUTIL
Des nouvelles lettres de missions gratuites et personnalisables disponibles sur Cap Performance
- 34. Référencer son cabinet sur Google : simple, rapide... et indispensable !

S'INSPIRER

- 36. ÉVÉNEMENT
Participez à la Journée des associations, une initiative du comité Associations
- 38. RSE
« C'est la passion qui compte », le podcast qui dépoussière la profession comptable



- › **E.U.R.L.** au capital
de 350 000€
- › **RCS** N° Paris
B417 494 739 APE 741C
- › **ISSN** - N°1287 - 4140
- › **TVA intracommunautaire**
FR 53417494739
- › **Diffusion**
13 000 exemplaires
- › **www.oec-paris.fr**
01 55 04 31 33
50, rue de Londres
75008 Paris
- › **email**
lefrancilien@oec-paris.fr
- › **Directrice de publication**
Virginie Roitman
- › **Comité de rédaction**
Aïcha Amejjoud
Mickaël Brun
Marion Criel
Amélie Deraedt
Isabelle Faujour
Caroline Helin
Stéphanie Laporte
Marjorie Lohez
Julien Philip
Christine Roca
Virginie Roitman
Jérémy Younes
- › **Conception
graphique & maquette**
Julie Marie
- › **Crédits photos**
iStock
Steven Jimel
- › **Impression**
YD Print
- › **Régie publicitaire**
APAR
01 41 49 02 90

« Changer son offre de missions, c'est changer de modèle économique et de métier pour les équipes. »

Toutes les études prouvent que les prestations traditionnelles que nous fournissons à nos clients ne leur suffisent plus et que leurs besoins sont ailleurs. Depuis la loi Pacte en 2019, nos champs d'intervention ont été élargis et nous pouvons désormais les accompagner dans de nombreux domaines, souvent plus utiles au pilotage de leurs entreprises. Ces attentes nouvelles combinées à une réglementation plus souple forment une véritable aubaine pour nos cabinets.

En effet, afin de maintenir notre chiffre d'affaires malgré la diminution de la part de notre activité comptable et déclarative, nous allons diversifier notre offre et proposer de nouveaux services rentables. Au-delà de l'aspect économique, la recherche de nouvelles missions d'accompagnement et de conseil nous permettra aussi de conserver nos collaborateurs. Changer son offre, c'est changer de modèle économique et de métier pour les équipes. À l'heure où recruter s'apparente à un parcours du combattant, fidéliser son personnel en lui confiant des tâches à forte valeur ajoutée est une véritable opportunité.

Il peut s'agir de missions de longue durée comme celles de Directeur administratif et financier externalisé, ou des missions plus courtes allant de la recherche de financement, à l'établissement de diagnostic stratégique, environnemental, ou encore à l'accompagnement de la transmission et la reprise d'une entreprise.

Depuis quelques années maintenant, l'Ordre régional incite les experts-comptables franciliens à s'inscrire dans cette dynamique et à découvrir l'éventail de choix de missions qui s'offre à eux.

Clubs et comités thématiques viennent apporter expériences, connaissances et réseaux à celles et ceux qui souhaitent se lancer et élargir leur offre. Au fil du temps, ces groupes d'experts ont développé un savoir-faire qu'ils partagent en toute confraternité à travers des formations, des outils, des guides et des diagnostics gratuits.

Ainsi en suivant les conférences du club DAF ou du club Patrimoine, en participant aux webinaires du comité Transmission ou au salon Transfair, en écoutant les podcats du comité RSE ou en visionnant les replays du comité Association ou CSE, vous pourrez vous familiariser aux techniques de ces sujets passionnants et intégrer une communauté de professionnels spécialistes dans ces domaines.

Bien entendu, pour aller plus loin et disposer de bases techniques solides, Sup'Expertise Paris, l'organisme de formation de la profession francilienne, propose des sessions plus approfondies à travers des parcours certifiants tels que le diplôme de DAF externalisée avec HEC ou celui sur l'évaluation avec l'université de Paris-Dauphine.

“
**Nous devons diversifier
notre offre et proposer
de nouveaux services.**
”



Les services de l'Ordre se sont également adaptés à ces tendances émergentes dans les cabinets. Pour les experts-comptables qui justifient d'une vraie compétence dans un secteur, il est désormais possible de la faire reconnaître officiellement à travers la commission compétences spécialisées.

Beaucoup d'entre vous s'interrogent également sur les normes à appliquer dans ces nouvelles situations. La commission Déontologie étudie désormais ces questions et répond à vos problématiques liées à l'exercice d'une nouvelle mission. Tout naturellement, les lettres de mission se sont également adaptées à ces prestations et vous les retrouverez dans le nouvel outil dédié sur la plateforme Cap Performance.

Par ailleurs, certains contrôleurs qualité vont se former et se spécialiser sur ces nouvelles missions pour que les cabinets qui les réalisent puissent être mieux accompagnés.

Ce numéro du Francilien est l'occasion de revenir sur toutes les actions que votre institution met en œuvre pour vous informer, vous aiguiller, vous former, vous outiller pour déployer, vendre et réaliser ces nouvelles missions.

PAR **VIRGINIE ROITMAN**
PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

@Virginie Roitman

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

6 - 7 - 8 septembre 2022
Palais des congrès - Paris

*Ne manquez pas les prochaines
Universités d'été du 6 au 8 septembre !*

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN JUILLET

« Des femmes qui comptent » au cœur de la profession

À l'occasion de la journée internationale pour le droit des femmes, la commission Parité, diversité & inclusion de l'Ordre francilien a réalisé une série de vidéos nommée « Des femmes qui comptent ».

Mettant en avant 8 femmes aux parcours variés et aux manières différentes d'exercer la profession, ces 8 profils, de memorialistes ou dirigeantes de cabinets aux engagements (politiques, associatifs ou dans l'enseignement) singuliers, témoignent de la richesse de notre profession.

Le partage de ces témoignages permet de combattre l'idée reçue qui voudrait que les femmes n'aient pas la possibilité de s'installer à leur compte et de devenir cheffe d'entreprise. Grâce à ces vidéos, l'Ordre propose plusieurs visages à celles qui envisagent de se lancer dans l'expertise comptable. Ces témoignages sont les preuves que l'exercice de la profession est compatible avec tout type de mode de vie.

Ces vidéos proposent des modèles de femmes fortes, aux carrières inspirantes. Brillantes, hyperactives, mères de famille ou sans enfants, leur point commun est leur passion pour leur métier.

Dans ces vidéos, vous découvrirez les profils de :

- **Virginie Roitman**, présidente de l'Ordre francilien, accompagnée de René Ricol, qu'elle a tenu présent à ses côtés pour son engagement dans l'évolution du statut de la femme au sein de la profession ;
- **Lamia Allouli**, expert-comptable et commissaire aux comptes, présidente du Réseau experts France-Maghreb, une association d'entraide entre experts-comptables et commissaires aux comptes exerçant en France et dans le bassin méditerranéen ;
- **Agnès Bricard**, expert-comptable engagée auprès des instances de la profession depuis près de 40 ans et première femme présidente du conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables ;
- **Julie Chardin**, cheffe de mission et memorialiste ;
- **Pascale Estivaux**, dirigeante de cabinet, formatrice depuis plus de 20 ans et élue à l'Ordre francilien ;
- **Isabelle Péchart**, expert-comptable, présidente de l'association Experts-comptables sans frontières qui permet aux experts-comptables de mettre leurs compétences au service de projets d'ONG partout dans le monde ;



- **Amélie Ramara**, expert-comptable indépendante et élue à l'Ordre francilien ;
- **Linda Yapo**, memorialiste au sein d'un Big et future entrepreneuse.



Si vous n'avez pas suivi la diffusion de ces portraits sur les réseaux sociaux de l'Ordre courant mars, il vous suffit de scanner le QR Code ci-contre ou de vous rendre sur www.oec-paris.fr/actualites/des-femmes-qui-comptent/ pour visionner les vidéos.



« Aujourd'hui 45% de femmes sont inscrites dans le cursus et seulement 27% [...] s'inscrivent à l'Ordre. J'adorerais que les statistiques soient les mêmes.

VIRGINIE ROITMAN,
PRÉSIDENTE DE L'OEC PARIS-IDF

La parité c'est une nécessité, c'est un élément d'équilibre au sein des sociétés.

RENÉ RICOL,
PRÉSIDENT DE L'OEC PARIS-IDF 1994-1998

Le Business game : une expérience enrichissante et un apprentissage interactif

Le Business game organisé par la commission Attractivité de l'Ordre francilien permet aux jeunes étudiants en compta-gestion-finances de piloter pendant 2 jours une entreprise virtuelle. Retour sur l'édition 2022 qui aura demandé une nouvelle fois aux participants de se démarquer au cours d'un jeu instructif.

Depuis quelques années, plusieurs Ordres régionaux organisent des tournois de gestion avec des étudiants de la filière comptable.

En 2021, 8 écoles se sont affrontées lors de la compétition régionale organisée par l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France. Durant deux jours, 15 équipes ont relevé le défi et ont pris des décisions stratégiques dans le but de pérenniser leur entreprise virtuelle.

L'Ordre de Paris Île-de-France a organisé les 22 et 23 mars derniers, la deuxième édition du Business game au 50 rue de Londres. L'événement destiné aux postbac (Bac +2 à Bac +5) avait pour ambition de faire découvrir aux jeunes, de façon concrète, les différents aspects de la gestion d'entreprise (la stratégie, les coûts, le prévisionnel, la communication, le marketing...)

11 équipes issues de 7 écoles différentes se sont affrontées, autour de nombreux défis auxquels sont chaque jour confrontés les entrepreneurs. L'occasion de rappeler aux étudiants que ces métiers ne consistent pas seulement à analyser des chiffres derrière un ordinateur, mais qu'il s'agit là de missions exaltantes alliant conseil, stratégie, accompagnement et partage.

À l'issue de la compétition, les trois équipes médaillées ont emporté des dotations allant de 100 à 1 000 euros. Ravies de cette expérience exceptionnelle, les écoles se sont « investies à fond » pendant ces deux jours où les décisions à prendre se sont accumulées. Les retours des élus de l'Ordre de Paris Île-de-France qui ont accompagné ces étudiants sont tout aussi positifs et enthousiastes. L'invitation pour la troisième édition de ce



Business game est donc lancée. Mais avant cela, l'équipe gagnante devra à nouveau affronter les autres régions lors de la grande finale nationale en décembre 2022. Bonne chance à eux !

Palmarès



Quoi de neuf en Île-de-France ?

Retour sur le RDV au 50 du 16 mars : Espace Pro, votre nouvelle plateforme

Connaissez-vous Espace Pro, la nouvelle plateforme d'échanges et d'interactions avec l'Ordre ?

C'est ce qu'ont pu découvrir les experts-comptables inscrits au RDV au 50 du 16 mars dernier, à l'occasion duquel la plateforme a été présentée.

Espace Pro a été développée par le conseil régional afin de vous permettre d'accomplir en ligne, sur votre espace personnel sécurisé, toutes vos démarches ordinaires auprès du Tableau, du Stage et des cotisations. Désormais, vous pouvez en quelques clics, visualiser et modifier vos informations, établir vos démarches en ligne et les suivre en temps réel sur votre espace personnel. La plateforme sécurisée vous permet notamment de vous inscrire au Tableau et au Stage d'expertise comptable, mais également d'obtenir votre attestation d'inscription auprès de l'Ordre et de communiquer simplement avec les services de votre institution.

Vous avez également la possibilité de visualiser votre solde de cotisations, d'adhérer aux clubs proposés par l'Ordre francilien et de vous abonner facilement aux newsletters. Pour faciliter vos échanges avec l'Ordre, vous disposez d'une messagerie dédiée avec le suivi en temps réel de vos demandes.



Plus d'informations sur <https://espace-pro.oec-paris.fr/>

Espace pro en quelques chiffres

ATTESTATION D'INSCRIPTION

PERSONNE PHYSIQUE

492

TÉLÉCHARGEMENTS

PERSONNE MORALE

567

TÉLÉCHARGEMENTS

DOSSIER D'INSCRIPTION

STAGE D'EXPERTISE-COMPTABLE

198

DOSSIERS

TABLEAU

83

DOSSIERS

NOMBRE D'UTILISATEURS

6 133

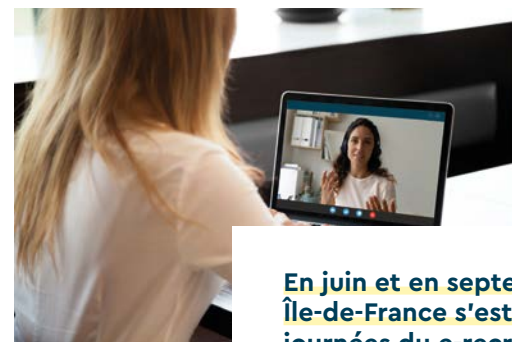
UTILISATEURS

MODIFICATION TABLEAU

MODIFICATION ÉTABLISSEMENT

376

MODIFICATIONS EFFECTUÉES EN LIGNE



Les journées du e-recrutement sont de retour

En juin et en septembre 2021, l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France s'est mobilisé durant deux jours, afin de laisser place aux journées du e-recrutement dédiées aux futurs talents de la profession. Cet événement a pour but de faciliter les rencontres entre les cabinets d'expertise comptable et les étudiants en recherche de stage ou d'une alternance.

En format 100 % digital, les sessions des journées du e-recrutement 2022 conserveront les éléments qui ont toujours fait leur succès : des rendez-vous organisés au travers d'une plateforme. Un véritable lieu de rencontre, à la fois pour les cabinets proposant une ou plusieurs offres, mais également pour les étudiants en recherche d'un contrat. Il leur suffit simplement de s'inscrire en quelques clics.

En 2021, les 292 candidats et 80 cabinets inscrits avaient été accompagnés par une équipe de l'Ordre des experts-comptables, leur permettant de maximiser leurs échanges et leurs rendez-vous. Plus de 307 entretiens ont été réalisés.

En 2022, l'Ordre francilien renouvelle les journées du e-recrutement à 2 ou 3 reprises (en avril, juin et septembre), afin de permettre aux jeunes de trouver des missions adaptées à leurs besoins et aux cabinets de rencontrer la perle rare.

Les rendez-vous à venir

MAI

Kick-off des bêta-testeurs INNEST

MARDI 17 MAI 2022
À 18h30

RDV au 50

« Lettres de mission : questions déontologiques et nouveautés de Cap Performance »

MERCREDI 18 MAI 2022
18h00 - 19h30

Les Jeudis de la réussite

« Moi et ma stratégie de vente »

JEUDI 19 MAI 2022
18h00 - 20h00

Allo impôt

DU 19 AU 25 MAI 2022

(hors week-end)
Dont deux nocturnes
les 19 et 24 mai 2022 jusqu'à 21h

Webinaire Inovacio

« Le financement et le placement de la trésorerie des entreprises »

VENDREDI 20 MAI 2022
9h00 - 10h00

Atelier de la Transformation

« Packager son offre »

MARDI 24 MAI 2022
18h00 - 19h30

Webinaire Transmission

« Start-up : évaluation et spécificités de la transmission »

MARDI 24 MAI 2022
9h00 - 10h30

Club DAF

« Atelier sur la vente de missions »

MARDI 31 MAI 2022
9h00 - 12h00

Conférence avec la BPI

« La transition écologique des TPE - PME au profit du financement »

MARDI 31 MAI 2022
18h00 - 19h30

JUIN

Atelier de la Transformation

« Communiquer l'offre à son réseau »

MARDI 7 JUIN 2022
9h00 - 10h30

Club Social

« DUE et financement patronal au régime de protection sociale complémentaire, une mise à jour s'impose en 2022 ! »

« L'emploi des salariés étrangers ou européens »

MARDI 7 JUIN 2022
14h00 - 18h00

© Format hybride

RDV au 50

« Anticiper pour pouvoir assurer la continuité de son activité »

JEUDI 9 JUIN 2022
18h00 - 19h30

Matinale CSE

« Accompagnement de l'expert-comptable dans le cadre du volet social des orientations stratégiques »

MARDI 14 JUIN 2022
9h00 - 10h30

Club Patrimoine

« Sociétés civiles / Sarl de famille : Règles spécifiques et intégration dans un groupe immobilier »

MARDI 14 JUIN 2022
17h00 - 19h00

© Format hybride

Club Fiscal

« Sécuriser et optimiser les opérations d'apport »

JEUDI 16 JUIN 2022
16h00 - 18h00

Webinaire Inovacio

VENDREDI 17 JUIN 2022
9h00 - 10h00

Webinaire RSE

« Les outils pour faire le bilan carbone »

MERCREDI 22 JUIN 2022
9h00 - 10h30

Club DAF

« Dans la jungle des outils du DAF externalisé »

MARDI 28 JUIN 2022
18h00 - 20h00

Soirée du club Inovacio

JEUDI 30 JUIN 2022
18h00 - 20h00

JUILLET

Atelier de la Transformation

« Oser vendre : répondre aux besoins des clients »

MARDI 5 JUILLET 2022
17h00 - 18h30

RDV au 50

« La transmission de cabinet »

MERCREDI 6 JUILLET 2022
18h00 - 19h30

Journée Associations

JEUDI 7 JUILLET 2022

Les Jeudis de la réussite

« Moi et mon premier recrutement »

JEUDI 7 JUILLET 2022
18h00 - 20h00

Club Social

« Santé/Sécurité au travail : accompagner ses clients en 2022 »

« La gestion des congés payés : les (bonnes) questions à se poser »

MARDI 12 JUILLET 2022
14h00 - 18h00

© Format hybride

Club Fiscal

« Les options en matière de TVA »

MARDI 19 JUILLET 2022
08h30 - 10h30

Webinaire Inovacio

VENDREDI 22 JUILLET 2022
9h00 - 10h00

Les Universités d'été

DU 6 AU 8 SEPTEMBRE 2022

Au Palais des Congrès de Paris

Programme et inscriptions sur oec-paris.fr

L'édition 2022 de l'opération Allo Impôt, c'est ce mois-ci !

Allo Impôt, le rendez-vous annuel au service des citoyens, reviendra cette année les 19 et 20 mai, puis du 23 au 25 mai. Deux nocturnes viendront également rythmer ces quelques jours, les 19 et 24 mai prochains. L'année dernière, l'opération a recensé des milliers d'appels de citoyens qui ont pu bénéficier d'un accompagnement et de conseils privilégiés, dans l'élaboration de leur déclaration d'impôts.

Suivez l'ensemble des rdv presse, radio et TV de l'opération auxquels sont conviés Virginie Roitman et Lionel Canesi pour l'occasion !

Vous souhaitez en savoir plus sur l'édition 2022 ?

Restez connectés sur www.oec-paris.fr, sur allo-impot.fr et sur les réseaux sociaux de vos conseils régional et national.



Réforme du service de résolution des litiges

Adoptée par le conseil régional d'Île-de-France lors de sa dernière session du conseil de janvier 2022, la nouvelle réforme des litiges a été mise en œuvre à partir de février.

Quels sont les changements phares ?

- Une meilleure lisibilité de la commission traitant des litiges d'ordre déontologique par le choix d'une nouvelle dénomination : la commission respect des devoirs professionnels ;
- Une simplification de la saisine de la commission par la création d'un formulaire dynamique accessible en ligne ;
- Une nouvelle procédure pour répondre aux situations d'urgences selon des critères prédéterminés ;
- Une nouvelle tarification de la procédure.

La nouvelle dénomination de la commission « respect des devoirs professionnels »

L'un des objectifs de la réforme des litiges était d'améliorer la lisibilité du fonctionnement de la commission Résolution des litiges et des procédures pouvant être mises en œuvre en son sein. En effet, dans le cadre d'un litige entre client et expert-comptable ou entre confrères, il était possible de saisir la commission Résolution des litiges pour solliciter une conciliation ou un arbitrage si le différend était d'ordre économique, ou bien d'être entendu devant la « Commission résolution des litiges » si le différend était d'ordre déontologique. Une confusion pouvait être opérée entre les deux. Désormais, cette dernière commission porte un nouveau nom, davantage en adéquation avec son objet : la commission « respect des devoirs professionnels ».

La simplification de la saisine de l'Ordre pour le traitement des litiges

Si l'intervention de la commission Résolution des litiges est souhaitée dans le cadre d'un différend, il est possible de saisir cette dernière en remplissant le formulaire directement sur le site de l'Ordre des experts-comptables et de l'adresser, avec les justificatifs nécessaires, au service de résolution des litiges. Ce nouveau formulaire permettra d'orienter en amont le différend afin de lui apporter le traitement le plus adéquat.

FRAIS DE PROCÉDURES

Commission Résolution des Litiges Formulaire			
Orientation du dossier			
COMMISSION RESPECT DES DEVOIRS PROFESSIONNELS 180 €	PROCÉDURE DÉROGATOIRE 180 €	CONCILIATION 180 €	ARBITRAGE 600 € (clients/EC) 2 400 € (EC/EC)



Vous pouvez accéder au formulaire de saisine sur :
<https://www.oec-paris.fr/comites/commission-resolution-des-litiges/>

La nouvelle procédure dérogatoire pour répondre aux situations d'urgences

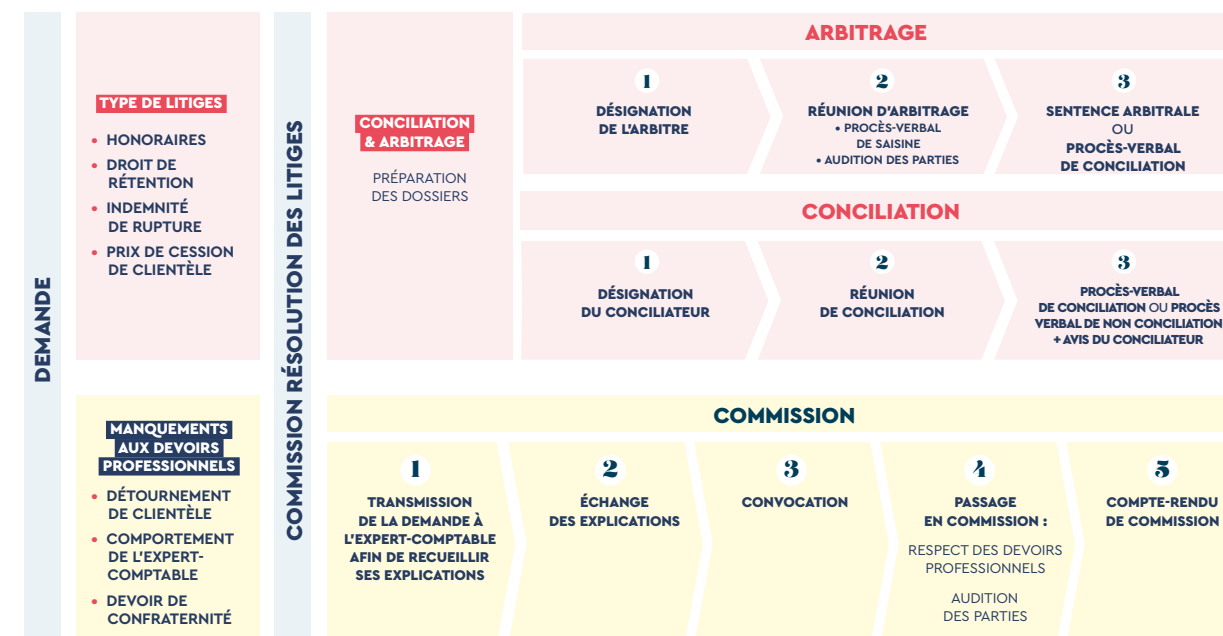
Afin d'éviter que des situations présentant un caractère d'urgence ne s'aggravent, une nouvelle procédure dite « dérogatoire » a été instaurée afin de résoudre rapidement et efficacement ces difficultés. Cette nouvelle procédure s'applique lorsque des critères d'urgences prédéterminés (contrôle fiscal, contrôle de l'Urssaf, échéance à très court terme...) sont constatés.

La nouvelle tarification visant à faciliter l'acceptation de la procédure de conciliation

Jusqu'en 2022, pour toute procédure de conciliation, chacune des deux parties au litige devait verser 480 € TTC ou 2 400 € TTC correspondant aux frais de dossier et honoraires du conciliateur, en fonction de la qualité des parties. Dorénavant, seul le demandeur devra s'acquitter du règlement de frais d'ouverture de dossier à hauteur de 180 €. Les tarifs relatifs à la procédure d'arbitrage n'ont pas été modifiés par cette réforme.



Pour plus d'informations, contactez
le CROEC au 01 55 04 31 31.



Zoom sur nos CIP en Île-de-France

Les Centres d'information sur la prévention des difficultés des entreprises d'Île-de-France sont des associations à but non lucratif, ayant pour objectif d'accueillir, d'orienter et d'informer les chefs d'entreprise dans leurs difficultés de dirigeants.

Présents dans tous les départements d'Île-de-France, les CIP sont de précieux soutiens pour les entreprises. Les dirigeants peuvent bénéficier d'entretiens individuels, à la fois anonymes et gratuits. En fonction des problématiques rencontrées, ils pourront être reçus et conseillés par des experts-comptables, des avocats ou encore des juges qui évalueront la situation et les informeront des solutions possibles.



Vous souhaitez intégrer l'équipe
des bénévoles du CIP de votre département ?
Contactez-le afin d'en connaître les modalités.



Plus d'informations sur
<https://www.cip-national.fr/>

Pour contacter le CIP de votre département :

CIP 75
Président : Thierry Bacquet
01 55 04 31 78
cip.prevention75@gmail.com

CIP 77
Président : Jean-Paul Morim
01 64 79 76 00
contact@expertscomptables-77.com

CIP 78
Président : Christian Guegan
01 30 84 78 83
cipyvelines@cci-paris-idf.fr

CIP 91
Président : Michel Bessièr
01 60 86 70 00
cipessonne@gmail.com

CIP 92
Président : Francis Boucly
01 47 25 91 21
contact@cip92.fr

CIP 93
Président : Roger Labonne
cipseinesaintdenis@gmail.com



Challenge ton stage, le nouveau défi proposé par la commission Stage et prestation de serment

Le stage d'expertise comptable est une étape obligatoire dans la vie d'un expert-comptable. Cette expérience unique lui permet d'obtenir des bases solides pour débiter sa carrière professionnelle. Et si vous nous racontiez votre expérience en tant que stagiaire ?

Un challenge destiné à rassembler les experts-comptables en devenir

Challenge ton stage est un concours initié par la commission Stage et prestation de serment de l'Ordre francilien. L'idée de ce défi est née de la volonté de dynamiser l'image du stage d'expertise comptable auprès des jeunes et notamment des étudiants en comptabilité. Un stage instructif ? Un maître de stage passionnant ? Un cabinet inspirant ? La première édition de ce concours insolite visait à promouvoir avec humour et dynamisme les diverses expériences vécues par les stagiaires. Une excellente façon de mettre des mots et des images sur des expériences riches, et de proposer des témoignages aux futurs stagiaires et mémorialistes.

Comment participer ?

Seul ou par équipe de cinq personnes, les participants ont eu pour défi de réaliser une vidéo fun et dynamique, pouvant aller jusqu'à deux minutes. Seules contraintes ? S'exprimer de manière créative à travers une vidéo et nous la transmettre par la suite avant la mi-mai. Un jury composé de contrôleurs de stage, de membres de la commission et de l'Ordre se réunira à la fin du mois de mai et désignera les 3 équipes gagnantes, ainsi que les 3 individus gagnants. La remise des prix est prévue le 9 juin prochain dans les locaux de l'Ordre francilien, au 50 rue de Londres à Paris. Ne manquez pas l'annonce des lauréats !

 **Vous souhaitez en savoir plus ? Restez connectés sur le site Internet de l'Ordre : www.oec-paris.fr ou sur nos réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook et Twitter).**



Quels sont les lots à la clé ?

De nombreux lots sont à gagner. Parmi eux, on retrouve : des activités fun, des cartes cadeaux, une trottinette électrique et une participation exclusive au Challenge voile, un concours initié par l'Ordre francilien.

Information cotisations stagiaires



Un acompte de 600 euros est appelé via le bordereau de cotisation de l'Ordre concernant les **coûts des journées de regroupement uniquement**. Le solde du coût total de ces formations sera facturé par Sup'Expertise. En plus de cet acompte, il faut ajouter au montant total du bordereau de cotisation : le coût des frais administratifs (50 euros) et de contribution à la bibliothèque (24 euros). Le stagiaire reçoit un appel de cotisation chaque année : soit 3 appels s'il fait son stage en 3 ans, 2 appels s'il fait son stage en 2 ans et 1 appel s'il fait son stage en 1 an.

Il peut déléguer le paiement à son cabinet qui doit normalement prendre en charge les coûts des sessions de formations de ses experts-comptables stagiaires dans le cadre de ses obligations annuelles de financement d'actions de formation continue (Convention collective). Toutefois, si l'enveloppe budgétaire dédiée est atteinte, il arrive que certains cabinets n'assurent pas la prise en charge.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER AU :

- > service des cotisations de l'Ordre pour la gestion des appels et règlements de la cotisation ordinale ;
- > service comptable de Sup'Expertise pour l'envoi de la facture finale avec le solde restant à payer des coûts de formation.

Les Jeudis de la réussite : une initiative pour accompagner les jeunes inscrits

Afin d'accompagner les jeunes inscrits (80 % de création ex nihilo) dans leur développement, l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France propose un parcours d'intégration avec des conférences et témoignages tout au long de l'année. Réparties en 5 rendez-vous annuels, les thèmes des conférences se complètent, afin de permettre aux jeunes inscrits d'avoir toutes les cartes en mains pour se lancer.

Retour sur les premières conférences

En novembre 2021, l'équipe des Jeudis de la réussite organisait le premier événement de la série : « Moi et l'identité de mon cabinet ». Cet atelier permettait de découvrir et de mettre en exergue l'importance du marketing, de l'image que l'on véhicule de son entreprise et de répondre à plusieurs interrogations : comment créer un logo ? Comment communiquer en interne ? Comment véhiculer ses valeurs ? etc.

En janvier 2022, les Jeudis de la réussite accueilleraient une consultante ainsi qu'une avocate afin d'animer la conférence « Moi et mes réseaux sociaux ». Ce thème avait pour but d'aider les jeunes inscrits à obtenir plus d'informations sur la manière de créer du contenu qui ait de l'impact, sur les réseaux professionnels notamment, comment se positionner, mais surtout comment se démarquer à l'ère où les réseaux sociaux contribuent fortement à l'image que l'on transmet à son réseau et ses clients, et à la notoriété qui en ressort.

Ces deux premiers ateliers ont regroupé une centaine de participants pour le premier et près du double pour le second. Si les professionnels du chiffre n'ont rien à prouver quant à leur expertise professionnelle, se créer une image de marque ne va pas toujours de soi, les Jeudis de la réussite ont vocation à pallier cet aspect sur lesquels beaucoup de consœurs et confrères sont moins agiles.

Ne manquez pas les prochains rendez-vous !

Conférences 2022 des Jeudis de la réussite



JEUDI 19 MAI 18H-21H

« Moi et ma stratégie de vente »

Adoptez les meilleures pratiques et les bonnes stratégies pour trouver des clients fidèles et fiables qui n'auront pas peur de vous faire confiance.

JEUDI 7 JUILLET 18H-21H

« Moi et mon premier recrutement »

Apprenez à définir comment recruter pour la première fois, sur quels critères, comment rédiger une fiche de poste, etc.

JEUDI 22 SEPTEMBRE 18H-21H

« L'Ordre et moi »

Que fait l'Ordre pour vous tout au long de l'année ? Quels sont les outils à votre disposition ? Adaptions ensemble le prochain parcours en fonction de vos envies.

Le format

Sur chaque session, l'Ordre organise une conférence de deux heures animée par un consultant et un expert-comptable. La conférence est suivie d'un cocktail permettant un moment d'échange et de convivialité avec les intervenants et les participants.

Focus sur les condamnations obtenues par la commission de lutte contre l'exercice illégal et la délinquance financière

Un singulier dossier d'exercice illégal... le deal mène à tout

La commission de lutte contre l'exercice illégal et la délinquance financière a récemment déposé plainte contre un illégal dans un contexte inédit. La brigade des stupéfiants est d'abord intervenue dans un établissement de type restauration rapide, géré par un trafiquant de drogue. La comptabilité qui permettait notamment de blanchir le produit dudit trafic était tenue par un illégal. Mécontent des prestations de ce dernier, le trafiquant a déposé plainte contre lui pour exercice illégal !

À trop vouloir bien faire

Une illégale n'a rien trouvé de mieux que de spécialiser une officine illégale par corps de métiers, soit 3 entités. La logique imparable des juges du tribunal judiciaire de Meaux a sanctionné bien évidemment l'illégale en qualité de personne physique, mais également les trois sociétés qui paieront chacune 2 000 € d'amendes, plus des dommages et intérêts.

Un illégal au cœur d'un trafic d'êtres humains

La commission vient d'être mobilisée à la demande de l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titres, afin de défendre les intérêts et l'image de la profession. C'est

dans ce cadre qu'intervenaient notamment deux faussaires, l'un se chargeait des faux documents d'identité, le second gisait l'aspect comptable falsifié des sociétés employeuses d'une main-d'œuvre non déclarée. C'est contre ce dernier, par ailleurs régulièrement salarié dans un cabinet d'expertise comptable, que l'Ordre se constituera également partie civile à l'audience.

Confirmation que dorénavant, les récidivistes risquent gros

Un illégal identifié de longue date, ayant pris l'habitude d'ignorer les condamnations relativement mesurées et prononcées jusqu'ici à son encontre, vient d'écoper d'une condamnation qui, on l'espère cette fois, sera dissuasive. Les juges du tribunal judiciaire de Paris l'ont en effet, condamné à deux ans d'emprisonnement ferme, 15 000 € d'amende et 6 500 € de dommages et intérêts à verser à l'Ordre. Un mandat d'arrêt a été délivré à l'audience avant qu'il ne soit incarcéré.

Une autre arme dissuasive utilisée par les tribunaux

Le tribunal judiciaire de Nanterre vient de condamner le gérant d'une officine à une peine de 30 000 € d'amende et sa société à 20 000 €. Au regard de l'engorgement des établissements pénitentiaires et de la difficulté d'exécuter les peines, il peut s'agir d'une réelle opportunité à emprunter.

CRÉTEIL, LE 14 JANVIER 2021

Prévenu

- > 10 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 5 000 € d'amende délictuelle
- > 5 000 € de DI
- > 2 000 € de frais de justice (Art.475)

CRÉTEIL, LE 15 NOVEMBRE 2021

1^{er} prévenu

- > 10 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 5 000 € d'amende délictuelle

2^e prévenue

- > 10 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 5 000 € d'amende délictuelle

3^e prévenu (personne morale)

- > 70 000 € d'amende délictuelle

Solidairement

- > 3 000 € de dommage et intérêts

- > 1 200 € chacun de frais de justice (Art.475)

MEAUX, LE 9 DÉCEMBRE 2021

1^{er} prévenu

- > 5 000 € d'amende délictuelle avec sursis

2^e prévenu (personne morale)

- > 30 000 € d'amende délictuelle avec sursis
- En délibéré pour les DI et Art. 475

PARIS, LE 6 JANVIER 2022

- > 6 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 7 000 € d'amende délictuelle
- > 1 500 € de dommages et intérêts
- > 1 000 € de frais de justice (Art.47)

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par arrêt du 12 octobre 2021, la Cour d'Appel de Paris, pôle 2 chambre 12 a déclaré M. Lambert AISSI, né le 17 septembre 1955 à COTONOU (BENIN), coupable des faits d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable et d'exercice de l'activité professionnelle de comptable malgré interdiction judiciaire, en répression l'a condamné à la peine de 12 mois d'emprisonnement, une amende de 10 000 euros, et à une interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, gérer ou contrôler une entreprise ou une société pour une durée de 10 ans.

Dessine-moi la compta : un outil pertinent pour communiquer avec vos clients

La comptabilité, comme toutes les disciplines, utilise une terminologie difficile pour les non-initiés. Dessine-moi la compta est un ouvrage accessible à tous ; vous y trouverez un vocabulaire simple, permettant de mieux vous faire comprendre par vos clients.



ISABELLE DE KERVILER
EXPERT-COMPTABLE ET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT AGRÉÉE PAR LA COUR
DE CASSATION ; DIPLÔMÉE DE
SCIENCES PO PARIS ET
DE L'ÉCOLE DU LOUVRE
DOCTEUR EN ÉCONOMIE

Qu'allez-vous découvrir concrètement dans cet ouvrage ?

J'ai utilisé des exemples et des mots tirés de la vie quotidienne pour expliquer notre langage.

Tout d'abord, les mots "débit/crédit" sont remplacés par "gauche/droite". Si vous précisez à vos clients qu'en comptabilité, les entrées de trésorerie sont débitées et les sorties

créditées, ils calent tout de suite : c'est l'inverse de leur relevé bancaire, qu'ils ont tous présent à l'esprit.

De même, je détermine le sens de fonctionnement des comptes en partant du compte de trésorerie, qui est le premier compte ayant existé. La règle de la partie double n'a été formalisée qu'au XV^e siècle : elle permet de suivre d'où vient l'argent et où il va. Apparaissent alors les comptes explicatifs : les entrées de cash sont expliquées dans les comptes de ressources, et les sorties de cash dans les comptes d'emplois. Et ils fonctionnent en sens inverse de l'impact en trésorerie : une entrée de cash se reflète à droite d'un compte de ressources et une sortie de cash se reflète à gauche d'un compte d'emplois.

Les opérations à crédit sont à l'origine des comptes clients et fournisseurs, et des comptes de créances et de dettes spécifiques sont utilisés pour les autres tiers.

Enfin, vos clients comprennent parfaitement qu'une entrée de cash générée par une vente n'a pas la même incidence que celle engendrée par un prêt bancaire. Dans le premier cas, l'entrée de trésorerie est définitive ; en revanche, celle liée à un emprunt doit être remboursée : elle est donc temporaire. La même distinction existe pour les emplois. Lorsque votre client règle des salaires, la sortie de cash est irréversible. En revanche, s'il achète



des titres de placement, la sortie n'est pas définitive : il pourra revendre ses titres et récupérer du cash.

En croisant les 2 notions : emplois/ressources et opérations définitives/temporaires, vous pouvez présenter clairement les 4 types de comptes : les comptes d'emplois temporaires (actif) et définitifs (charges), les comptes de ressources temporaires (passif) et définitives (produits).

Seuls les comptes définitifs ont une incidence sur le résultat. Ils sont regroupés dans le Compte de Résultat, qui montre l'enrichissement ou l'appauvrissement généré par la gestion. Les comptes temporaires sont regroupés dans le Bilan, qui retrace le patrimoine de l'entreprise ; le passif explique le financement des avoirs figurant à l'actif.

Ainsi il est important de préciser à votre client, lors de corrections que vous souhaitez apporter à sa comptabilité, que vous utilisez un compte d'emplois ou de ressources ayant ou non un impact sur le résultat. Lisez Dessine-moi la compta et reprenez des mots simples pour lui expliquer la nature économique des comptes qui sont mouvementés.

Le temps.
Il en faut du temps.
Celui de s'écouter,
d'échanger, pour que
Thomas, Expert-Comptable,
comprenne les besoins
d'Abdel et lui propose
la meilleure solution
pour son entreprise.



Abdel
Directeur général de Cloud Campus

Thomas
son Expert-Comptable



La solution QuickBooks
n'a qu'une ambition. Vous faire
gagner du temps, pour
vous consacrer à l'essentiel :
accompagner vos clients.

Découvrez notre outil collaboratif
qui automatise votre production
comptable et réinventez votre
relation client !

quickbooks.fr/experts-comptables/

**Gagner du temps. Pour
l'essentiel.**



Intuit France, SAS au capital de 1000 € -
RCS Paris 802 640 292 - 7, rue de la Paix, 75002 Paris.

DÉCOUVRIR > INNEST

INNEST Découvrez la troisième promotion d'Innest

**Le jury de sélection d'Innest s'est réuni les 29 et 30 mars derniers
et a examiné 10 dossiers de solutions innovantes afin de sélectionner
les 4 start-ups qui bénéficieront de l'accompagnement en 2022.
4 solutions apportant des services variés et un fort potentiel
de valeur ajoutée pour les experts-comptables.**



**L'OUTIL DE GESTION DES ÉCHÉANCES
CONTRATS DES TPE/PME**

Oblige simplifie la gestion contractuelle dans les entreprises. Telle est l'ambition de notre jeune pousse : une solution SaaS de gestion de contrats à destination des TPE et PME. Le défaut de suivi des contrats peut en effet coûter très cher à vos clients ! (Jusqu'à 9 % du résultat par an). Il s'agit d'un outil Saas clé en main proposant une contrathèque centralisée, permettant grâce à son intelligence artificielle, une identification rapide et fiable des données essentielles des contrats et automatisant les rappels d'échéances. Elle permet à l'expert-comptable de proposer une nouvelle mission d'accompagnement pour ses clients TPE/PME tout en simplifiant son accès aux données contractuelles de ses clients.



**LA SOLUTION DE MODÉLISATION
DES COÛTS DE PRODUCTION**

QINTO propose un outil de modélisation de coûts de production, permettant aux professionnels du chiffre d'évaluer la marge par produit et de simuler l'influence des décisions de gestion sur cette marge. Les métiers de l'artisanat et de la transformation ont besoin d'expertise et d'analyse dans leur structure des coûts pour définir leur pricing, simuler les impacts des facteurs de production (ex. matières, main d'œuvre) sur leur marge et optimiser leur production. Ne disposant ni du temps ni de l'expertise en interne, l'expert-comptable est leur partenaire de confiance sur ces questions.



**L'OUTIL DE GESTION DESTINÉ
AUX CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE**

Vesper est une solution dédiée aux cabinets d'expertise comptable permettant de centraliser et de gérer l'ensemble des leads commerciaux à partir d'une seule plateforme. Véritable outil de gestion de la relation client, Vesper permet au cabinet d'éditer et de gérer ses lettres de missions, et aux clients du cabinet de disposer d'un espace personnel pour déposer et gérer leurs documents. Ce n'est pas tout, la start-up permet également de piloter son cabinet et apporte de la transparence sur le travail des collaborateurs. Toutes les données sont centralisées afin de permettre à l'expert-comptable de réellement piloter son cabinet : marge contributive de chaque collaborateur, rentabilité au portefeuille, chiffre d'affaires, créance et module de prélèvement automatique.



**LA PLATEFORME DE MISE EN RELATION ENTRE
LES PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET LEURS CLIENTS**

MYA est une plateforme de mise en relation entre professionnels du chiffre (expert-comptable et CAC) et clients. Elle s'articule autour des spécialités des professionnels du chiffre (domaine de compétences techniques et/ou secteur d'activités). L'objectif de la plateforme pour l'expert-comptable : gagner du temps dans la mise en relation avec ses futurs clients et développer son portefeuille client, développer son image de marque en ligne et communiquer sur ses spécialités, pour mieux choisir ses missions et ses clients. Côté client, la plateforme permet de bénéficier d'un outil pertinent, ergonomique et intelligent pour rechercher et avoir accès facilement à des experts-comptables spécialisés qui répondront à leurs besoins.

RACHAT D'E-CARRY ON PAR SOGESCOT

**SOGESCOT ACCOMPAGNE LA PRODUCTIVITÉ
DES CABINETS PAR L'OPTIMISATION DE PROCESS COMME
LA COLLECTE DES RELEVÉS BANCAIRES ET DES FACTURES.**



e-carry on, outil de gestion collaboratif issu de la seconde promotion d'Innest, permet au collaborateur comptable de piloter et de partager sa production comptable : les obligations légales sont respectées et la connaissance client mutualisée. Offrant toutes deux des solutions de gestion aux cabinets, Sogescot et e-carry on élaborent conjointement une offre de service complémentaire répondant aux exigences actuelles et futures du secteur de l'expertise. e-carry on vient donc compléter l'offre de service Sogescot aux côtés des solutions So bank, So expense, So conso, So klik et e-ECF.

LES NOUVELLES MISSIONS DE CONSEIL

QUELLES OPPORTUNITÉS
POUR LES CABINETS ?

Les métiers du chiffre occupent une place centrale dans le tissu économique en accompagnant les entreprises sur l'ensemble de leurs missions de gestion comptable, financière et juridique.

Depuis la loi Pacte en 2019, leurs champs d'intervention ont été élargis. Ils peuvent à présent accompagner leurs clients dans de nombreux domaines utiles au pilotage de leurs sociétés. Ces nouvelles fonctions associées à une réglementation plus souple constituent de véritables opportunités pour les professionnels du chiffre.

Qu'il s'agisse de l'étude des Moulins ou de l'étude Omeca menée par l'opco Atlas, toutes deux le confirment, les prestations traditionnelles que les experts-comptables offrent à leurs clients ne suffisent plus. Il existe fort heureusement de nombreux domaines sur lesquels se positionner : gestion administrative, ressources humaines, direction financière externalisée, ou encore la RSE...

Qu'en disent les consœurs et confrères qui se sont lancés ?

EXPERTISE COMPTABLE ET NOUVELLES MISSIONS DE CONSEIL : QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LES CABINETS ?

Les professionnels du chiffre sont les premiers témoins de la digitalisation des modes de production et de la place croissante des enjeux de RSE dans le pilotage des entreprises.

L'automatisation grandissante des modes de production entraîne une réduction des missions traditionnelles, de nombreuses tâches sont et seront traitées par des robots. Si ces fonctions n'étaient pas les plus attractives au sein de la profession, les experts-comptables ont toute la légitimité pour se positionner sur du conseil de proximité. Ces missions à forte valeur ajoutée sont moins routinières et plus transversales que la « simple » tenue de compte. Elles participent par ailleurs au fait de redonner du sens aux métiers du chiffre en étant au cœur des enjeux des entreprises. Toutefois cela demande de se former, de s'organiser et donc de former ses collaborateurs. Cela suppose par ailleurs d'envisager ce virage comme une vision stratégique et un positionnement spécifique de son cabinet. Il ne s'agit pas de développer l'ensemble des spécialités accessibles. Les experts-comptables peuvent se former plus précisément à la gestion patrimoniale, au

conseil SI, ou encore à l'expertise sociale. Le rôle d'« expert-conseil » des cabinets est une place royale pour identifier l'accompagnement dont auront besoin leurs clients. Charge à chacun d'identifier les missions qu'ils souhaitent développer pour son cabinet, que ce soit par appétence ou par opportunité. Afin de les vendre, les professionnels du chiffre doivent également être attentifs au respect du cadre réglementaire nécessaire à la mise en place de nouvelles prestations.

Nous avons rencontré 5 consœurs et confrères ayant déjà choisi l'une ou l'autre de ces spécialités au sein de leurs cabinets. Nous vous proposons ainsi leurs témoignages autour de la **RSE**, de la **gestion patrimoniale**, du « **full service** », de la **direction financière externalisée** et de la **transmission d'entreprise**. Cinq domaines clés sur lesquels se positionner en toute légitimité.

Cadre réglementaire de la mise en place de nouvelles missions



L'article 22 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 vous offre la possibilité de proposer des missions variées d'accompagnement et de conseil telles que des missions de gestion patrimoniale et stratégie patrimoniale ou de DAF. Néanmoins l'inscription au Tableau de l'Ordre est conditionnée à l'exercice effectif des activités visées aux deux premiers alinéas de l'article 2 de l'ordonnance, relatifs à la prérogative d'exercice. Ces autres missions peuvent donc être exercées sous réserve qu'elles ne constituent pas l'activité principale de votre activité.

GESTION DE PATRIMOINE

De toutes les missions complémentaires qu'un cabinet d'expertise comptable peut proposer, celle de conseil en gestion de patrimoine peut sembler la plus naturelle.

Et pourtant, qu'on ne s'y trompe pas, proposer ce type de missions ne s'improvise pas et suppose de retourner sur les bancs de l'école pour acquérir de solides connaissances en fiscalité du patrimoine, droit civil et en finance. D'autant plus qu'en la matière, l'expert-comptable doit faire face à la concurrence des conseillers en gestion de patrimoine, des banques et des assureurs.

Mais pour celles et ceux qui seront prêts à se lancer, le retour sur investissement est garanti : optimisation de la rémunération du dirigeant, conseil sur la gestion du patrimoine immobilier, analyse de l'interaction entre ré-

gime matrimonial et détention de la société, conseil en investissement financier..., les possibilités de missions sont infinies ! Et les clients très demandeurs : dès 2014, une étude TNS Sofres sur le marché de la profession comptable révélait que 58 % des clients des cabinets attendent de leur expert-comptable des conseils en gestion de patrimoine. D'ailleurs ce type d'expertise est aussi une bonne façon d'attirer de nouveaux clients – que le cabinet pourra ensuite accompagner aussi sur des missions de tenue de comptes –, mais aussi de les fidéliser, en continuant à conseiller des dirigeants, même après la cession de leur entreprise.

Témoignage



Laurent Barba,

EXPERT-COMPTABLE, DIRIGEANT D'UN CABINET DE 10 COLLABORATEURS EN ESSONNE, ET PRÉSIDENT DU CLUB PATRIMOINE DE L'OEC PARIS IDF

« À la fois conscient de la nécessité pour notre profession de se diversifier et par nature très curieux, j'ai décidé il y a 4 ans de suivre la formation de l'Aurep « Expert en conseil patrimonial ». C'est une formation longue (environ 3 jours par mois pendant un an et demi), qui demande un véritable engagement et une bonne organisation ; j'ai la chance de pouvoir compter sur une équipe expérimentée et autonome.

Mais je n'ai pas regretté mon investissement : j'ai appris énormément de choses, et surtout, le diplôme m'a permis de prendre confiance en moi pour proposer ce type d'accompagnement.

Depuis, même si je n'ai pas encore communiqué de façon très structurée, je facture régulièrement des missions de gestion de patrimoine. Pour cela, il me semble essentiel d'être à l'écoute : c'est souvent lors de discussions informelles avec mes clients que je découvre qu'ils peuvent avoir besoin d'un accompagnement spécifique, lors d'un investissement immobilier par exemple, ou d'un changement de situation familiale... La formation m'a donné des réflexes : comme je connais les schémas d'optimisation et les dispositifs fiscaux, je sais désormais quelles questions poser pour orienter les échanges et détecter un besoin.

Pour développer cette activité, nous sommes en train de refaire le site Internet du cabinet. Nous participons aussi prochainement à l'événement Paris-Saclay Spring sur lequel nous comptons mettre en avant spécifiquement notre expertise en gestion de patrimoine, plus susceptible je crois, d'attirer les clients, que le seul fait d'être expert-comptable.

La prochaine étape pourrait être de recruter un collaborateur dédié... Mais en attendant, faire appel à des confrères et des consœurs en co-traitance me permet de répondre aux demandes de mes clients, sans avoir à restructurer tout mon cabinet. Nous traiterons justement en décembre, à travers le club Patrimoine du sujet de la mise en œuvre de cette mission dans les cabinets. »

POUR VOUS LANCER

- La formation Titre RNCP Niveau 7 Expert en conseil patrimonial, de l'AUREP : <https://www.aurep.com/>
- Le club Patrimoine de l'OEC Paris Île-de-France : 3 conférences et une journée thématique par an. clubpatrimoine.oec-paris.fr



FULL SERVICE

Pour un cabinet qui souhaite diversifier son offre de missions, la stratégie qui ouvre le plus de polyvalence consiste à opter pour le Full service. Le cabinet devient alors une sorte de « guichet unique », proposant à ses clients un panel potentiellement illimité de services, de l'aide administrative à la domiciliation, en passant par le conseil informatique ou juridique.

Cette approche présente le double avantage de séduire les chefs d'entreprise, ravis de trouver chez leur interlocuteur la réponse à une multitude de besoins du quotidien, et d'assurer de nouvelles missions récurrentes au cabinet. Elle permet à chaque cabinet de choisir l'éventail de missions qu'il souhaite proposer, en fonction de son appétence, des compétences de ses collaborateurs, et des besoins qu'il a pu identifier chez ses clients.

Le Full Service suppose toutefois une bonne organisation, une équipe polyvalente, et aussi une stratégie de communication structurée pour faire connaître cette offre de services originale à ses clients comme à ses prospects.

POUR VOUS LANCER

- **LE GUIDE DU FULL SERVICE**, Éric Ferdjallah-Cherel et Gaëlle Pateta, collection l'Expert en poche, septembre 2021
- **LE PARCOURS E-COLL**, « Libérer l'entreprise de ses tâches administratives » (Full service) de Sup'Expertise Paris : <https://portail.asforef.com/075/activites/view/id/20164736>

Témoignage



Marion Cailler,
EXPERT-COMPTABLE, DIRECTRICE
ASSOCIÉE DANS UN CABINET PARISIEN
DE 15 COLLABORATEURS

« Dès la création du cabinet il y a 10 ans, Caroline Soubils, la fondatrice, a eu comme stratégie de s'appuyer sur les possibilités offertes par les outils numériques, pour automatiser les tâches répétitives et libérer du temps pour les missions à forte valeur ajoutée. Aujourd'hui, grâce à un travail constant de veille et d'expérimentation, nous disposons d'un outil pour chaque type de besoin. Chaque solution a son guide d'utilisation et son collaborateur référent, et nous avons également mis au point un guide de procédures. Tous nos clients sont formés à ce mode de fonctionnement et sensibilisés au temps qu'ils gagnent à utiliser nos outils. Tout le monde y trouve son compte !

Cette organisation nous permet de proposer, en complément des missions traditionnelles, un panel de prestations, qui vont de l'aide administrative (traitement du courrier, démarches Urssaf, TNS...) à la paie, en passant par des missions d'office management ou de conseil juridique, parfois en collaboration avec des partenaires spécialisés... Nous offrons un accompagnement sur mesure, évolutif dans le temps, en fonction des besoins que nous identifions chez nos clients.

Cette approche globale est à la fois très séduisante pour nos clients – rassurés d'avoir un seul interlocuteur pour un ensemble de services – et très stimulante pour les collaborateurs du cabinet, qui se forment régulièrement et développent ainsi leur employabilité. Le métier d'expert-comptable ne sera plus le même dans 5 ou 10 ans, et grâce à cette stratégie, nous nous préparons en continu à son évolution.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Dans un monde profondément touché par les transitions technologiques, socioéconomiques et écologiques, la performance d'une entreprise est de plus en plus évaluée de façon globale, et non plus seulement sous le prisme financier.

Petit à petit, l'évolution de la réglementation et des pratiques – possibilité d'inscrire sa raison d'être dans ses statuts, obligation pour les sociétés cotées de plus de 500 salariés de fournir un rapport RSE, prêts bonifiés pour les acteurs engagés dans une démarche RSE... – encourage toutes les entreprises, même les PME, à pouvoir justifier de leur respect des grands principes du développement durable.

Dans ce contexte, l'expert-comptable a assurément une carte à jouer pour accompagner la transition socio-écologique des entreprises : par sa connaissance du modèle d'affaire de ses clients, de leurs parties prenantes (clients, fournisseurs, collaborateurs...), de leur secteur d'activité, sa pratique des indicateurs sociaux, il est de fait légitime sur les deux grands piliers de la RSE que sont la gouvernance et le social. Sur le 3^e pilier, l'environnement, les formations et ressources en ligne se multiplient, et la méthodologie propre à la profession, la veille et la curiosité pour l'activité de son client font le reste.

Du bilan carbone à l'aide à la création d'une entreprise à mission (rédaction des statuts) en passant par l'accompagnement des entreprises qui souhaitent structurer leur démarche RSE ou même la gestion de patrimoine vers des investissements responsables, les possibilités de missions sont nombreuses et leur part ne pourra qu'augmenter ces prochaines années.

À cela s'ajoute le bénéfice non négligeable pour l'attractivité du cabinet : un expert-comptable engagé dans une démarche RSE et dans le développement de ce type de missions aura assurément plus de chance de séduire la nouvelle génération de collaborateurs en quête de sens et d'un métier « à impact ».

Témoignage



Sarah Guéreau,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX
COMPTES, RESPONSABLE DE L'OFFRE RSE
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN
D'UN CABINET SPÉCIALISÉ DANS L'AUDIT,
LE CONSEIL, LA RSE, L'ÉVALUATION
ET LE RISK CONSULTING

« Déjà très soucieuse à titre personnel de mon impact environnemental, j'ai commencé à développer des missions RSE au sein de notre cabinet il y a 7 ans, à la suite de notre accréditation en tant qu'organisme tiers indépendant (OTI). Je me suis alors rapprochée du label Lucie ISO 26000, pour faire progresser le cabinet dans sa démarche RSE. Cette démarche m'a permis de comprendre la méthodologie à adopter pour structurer la démarche RSE d'une entreprise. J'ai ensuite pu proposer des missions d'accompagnement à nos clients.

Au démarrage, développer ce type de missions suppose un vrai investissement en temps, pour s'informer, sensibiliser les clients, leur expliquer l'importance d'entreprendre et de structurer une démarche RSE. Mais petit à petit, même s'il faut constamment être en veille, anticiper les prochaines évolutions réglementaires, se tenir au courant des pratiques d'un secteur, on met en place des process, une méthodologie, et cet accompagnement devient plus rentable.

Aujourd'hui, 50 % de mon temps est dédié à des missions extra-financières. J'ai la chance pour cela d'être soutenue par mes associés, conscients de l'avenir que représente la RSE pour la profession, et de pouvoir m'appuyer sur une collaboratrice dédiée, ainsi que sur deux apprentis. Je peux même ainsi consacrer une partie de mon temps à la formation et participer à différents groupes de travail, ce qui est d'ailleurs un bon moyen de développer notre réseau et de faire connaître l'expertise du cabinet.



POUR VOUS LANCER

- **PARCOURS CERTIFIANT** « Information extra-financière : reporting, audit & notation », de Paris Dauphine, en partenariat avec Sup'Expertise : supexpertise.fr
- **FORMATION BILAN CARBONE**, proposée par ABC Carbone au sein du club du Développement durable du CSOEC : experts-comptables.org
- **LE PODCAST** « Compta for Good », proposé par le comité RSE de l'OEC Paris Île-de-France

TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Avec plus de 50 000 entreprises qui changent de main chaque année (source Observatoire BPCE), c'est peu de dire que l'accompagnement à la transmission d'entreprise représente un potentiel de missions majeur pour les cabinets comptables !

Par leur proximité avec les dirigeants, la relation de confiance qu'ils entretiennent, mais aussi bien sûr grâce à leurs compétences techniques, les experts-comptables sont en effet les mieux placés pour accompagner ces étapes cruciales de la vie des entreprises que sont les cessions et les reprises.

Que ce soit aux côtés des cédants ou aux côtés des repreneurs, les possibilités de missions sont nombreuses, en collaboration avec les autres professionnels de la transmission que sont les avocats et les notaires :

» AUX CÔTÉS DU CÉDANT

Pré-diagnostic et cadrage du projet de cession, définition du profil du repreneur souhaité, évaluation de l'entreprise, élaboration du dossier de présentation, diffusion de l'offre de cession, négociation avec les repreneurs potentiels, rédaction de la documentation juridique, accompagnement du cédant dans la phase post-cession (conseils en gestion de patrimoine...)

» AUX CÔTÉS DU REPRENEUR

Étude de la faisabilité du projet de reprise, aide à la définition des cibles, recherche et évaluation de l'entreprise cible, négociation et formalisation des conditions de reprise, audit d'acquisition, recherche de financement, signature du protocole de cession et mise en place de la structure (source : « Guide des missions de l'expert-comptable relatives à la transmission et à la reprise d'entreprise », réalisé par le comité Transmission de l'OEC Paris IDF, à paraître prochainement)

Reste toutefois à la profession de faire connaître son expertise, à sensibiliser les clients à l'importance d'anticiper pour garantir une cession dans les meilleures conditions et préserver ainsi au maximum emplois et savoir-faire.

Témoignage



Frédéric Turbat,

EXPERT-COMPTABLE,
FONDATEUR D'UN CABINET
DE 15 COLLABORATEURS À PARIS,
ET VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ
TRANSMISSION DE L'OEC
PARIS ÎLE-DE-FRANCE



J'ai fondé mon cabinet en 1995, et j'ai commencé à développer des missions d'accompagnement à la transmission d'entreprise en 2012-2013, quand j'ai réalisé que nous étions encore très peu nombreux à communiquer sur cette expertise de la profession comptable. J'ai écrit un livre sur la création d'entreprise, puis un autre sur la reprise ; c'est un excellent moyen de se faire connaître des chefs d'entreprise. J'anime également des ateliers et des formations, qui me permettent de développer mon réseau. Aujourd'hui, la transmission d'entreprise représente environ 30 % de l'activité de mon cabinet.

Cela suppose d'organiser son cabinet en conséquence : sur les missions traditionnelles du cabinet, je gère très peu de dossiers moi-même, et je m'appuie sur une équipe solide de responsables de mission. C'est un choix à refaire chaque jour (régulièrement des clients nous sollicitent et voudraient que je suive leur dossier personnellement), mais mon planning est organisé autour de cette stratégie.

La rentabilité de mon cabinet est peut-être un peu moins forte que celle d'un cabinet traditionnel, mais je me consacre à des missions qui m'intéressent, où la dimension humaine est aussi importante que la dimension technique. Et je suis persuadé qu'il y a un potentiel de développement fort pour la profession sur l'accompagnement à la transmission d'entreprise.

Mon conseil pour un confrère ou une consœur qui voudrait se lancer ? Commencer par communiquer. Encore trop peu d'entrepreneurs pensent à nous au moment de céder ou reprendre une entreprise, alors que nous sommes parfaitement compétents avec notre bagage d'expert-comptable.



Le guide des missions de l'expert-comptable relatives à la transmission et à la reprise d'entreprise

Le comité Transmission a rédigé un guide à destination de l'ensemble des consœurs et confrères. Bientôt disponible sur Espace pro, n'hésitez pas à vous rapprocher du comité si vous souhaitez en savoir davantage.

Claire Delmas : cdelmas@oec-paris.fr



POUR VOUS LANCER

- » Le très actif comité Transmission de l'OEC Paris IDF met à votre disposition plusieurs outils gratuits pour vous accompagner dans le développement de missions de transmission : une matinale et une newsletter par trimestre : oec-paris.fr. Rubrique comité Transmission
- » TRANSFAIR, le salon de la transmission d'entreprise organisé par l'OEC Paris IDF, aura lieu le 1^{er} décembre 2022, en partenariat avec la CCI Île-de-France et la CRCC de Paris. Transfair.pro
- » EXECUTIVE MASTER EXPERT en Evaluation, Financement et Transmission d'entreprise, proposé par Paris Dauphine, en partenariat avec Sup'Expertise : <https://executive-education.dauphine.psl.eu/>

DIRECTION FINANCIÈRE EXTERNALISÉE

D'un côté, des TPE-PME, qui imaginent ne pas être assez « grandes » pour avoir besoin des services d'un directeur financier, de l'autre des experts-comptables qui n'ont pas toujours le réflexe ou la culture de proposer ce type d'accompagnement à leurs clients. Il y a là pourtant un potentiel de croissance assuré pour les entreprises comme pour les cabinets.

Par sa proximité avec les dirigeants, sa bonne connaissance des comptes, ses compétences techniques, l'expert-comptable est assurément le mieux placé pour accompagner l'entreprise dans le pilotage de sa performance et dans sa prise de décision. Mettre en place un tableau d'indicateurs financiers qui permettent de suivre au quotidien la rentabilité de l'activité, améliorer les process pour augmenter la trésorerie, réfléchir aux bonnes options fiscales, construire une stratégie

d'investissement, mettre en place un contrôle de gestion approprié, accompagner les levées de fonds et recherches de financement... sont autant de missions qu'un cabinet peut proposer à ses clients. Une bonne façon de redonner du sens aux missions traditionnelles de tenues de comptes, en faisant parler les chiffres et en les corrélant à la vision stratégique du dirigeant. La mission première de l'expert-comptable finalement, non ?

Témoignage



Stéphanie Laporte,
EXPERT-COMPTABLE, FONDATRICE
D'UN CABINET DE 5 COLLABORA-
TEURS, ET CO-PRÉSIDENTE DU CLUB
DAF EXTERNALISÉ DE L'OEC PARIS
ÎLE-DE-FRANCE

« Ce qui me guide dans le développement de mon cabinet, c'est l'envie de me sentir utile, d'apporter une valeur ajoutée à mes clients, de m'engager pleinement avec eux dans leur réussite comme dans leurs difficultés. C'est en accompagnant la croissance de l'un de mes premiers clients que j'ai petit à petit structuré mon offre de direction financière externalisée. Au fur et à mesure de l'évolution de leurs besoins, je me suis adaptée et j'ai développé des outils pour leur permettre de piloter leur croissance et de construire des fondations solides pour se développer. J'ai ensuite pu proposer ce type d'accompagnement à d'autres clients, qui nous ont connu principalement par le bouche-à-oreille.

Après plusieurs années de salariat dans d'autres structures, j'avais une vision claire de ce que je voulais pour mon cabinet, à savoir consacrer un maximum de temps au conseil et à l'accompagnement stratégique, plutôt qu'aux missions traditionnelles. Pour cela, j'ai fait le choix de m'associer rapidement avec d'anciens collègues, avec qui je partage les mêmes valeurs. Le fait d'être plusieurs profils expérimentés nous permet d'absorber la croissance du cabinet, tout en continuant à prendre du plaisir : nous

privilegions les clients dont les projets nous enthousiasment. La rentabilité a peut-être été moins bonne les premières années, mais sur le long terme, je suis sûre qu'on est gagnant : on est meilleur et on va plus loin quand on fait des choses qui nous plaisent !

Le diplôme d'expert-comptable nous donne un avantage concurrentiel énorme pour proposer des missions de direction financière : nous avons un excellent bagage technique et notre titre rassure les clients. Il faut, à mon sens, en revanche savoir changer un peu de posture, se positionner plus comme partenaire que comme "expert", ne pas avoir peur d'entrer dans la négociation aux côtés de nos clients, savoir vendre et se vendre. Et pour cela, la formation DAF Externalisée proposée par l'Ordre et Sup'Expertise, en partenariat avec HEC Paris m'a été très utile et je la recommande à toutes celles et ceux qui veulent se lancer.

POUR VOUS LANCER

- LA FORMATION DAF EXTERNALISÉE proposée par l'Ordre et Sup'Expertise, en partenariat avec HEC Paris : <https://www.asforef.com/hec/>
- LE CLUB DAF EXTERNALISÉE : 4 conférences et un séminaire par an, ainsi que de nombreux outils pour accompagner vos clients : clubdaf.oec-paris.fr

En conclusion

L'étude réalisée par le cabinet Quadrat-études en partenariat avec l'Opcw Atlas démontre que la montée en gamme des prestations des cabinets pose plusieurs défis organisationnels que ces derniers devront relever :

- **RESTRUCTURER LE TEMPS** de production entre les missions traditionnelles, davantage automatisées, et les services de conseil complémentaires,
- **ADAPTER LES STRATÉGIES DE MANAGEMENT** et de gestion des ressources humaines pour attirer et fidéliser les profils clés,
- **DÉVELOPPER DES PÔLES D'EXPERTISE** et favoriser les synergies entre spécialistes,
- **STRUCTURER LES CAPACITÉS COMMERCIALES** et marketing pour valoriser l'ensemble des prestations des cabinets, au-delà des domaines historiques.

Certains professionnels du chiffre sont déjà positionnés sur ces marchés. Si ce n'est pas encore votre cas, pas d'inquiétude, la demande sera croissante et vous avez encore le temps de développer ce type de missions dans vos cabinets. Afin de ne pas manquer ces oppor-

tunités, d'une part il y a bien sûr la possibilité de vous former, mais si vous êtes encore perdus, vous pouvez d'ores et déjà garder en tête les quelques préconisations dessinées à l'issue de l'étude Omeca.

4 principaux leviers sont identifiés pour répondre aux enjeux de recrutement et de transformation des métiers :

- 1. COMMUNIQUER ET VALORISER LES MÉTIERS**
auprès d'un large public
- 2. DÉVELOPPER L'ALTERNANCE**
pour l'ensemble des métiers
- 3. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES**
des professionnels en poste
- 4. ACCOMPAGNER LES PARCOURS**
d'évolution professionnelle

Consultez le résultat complet de l'étude sur <https://bit.ly/3jDZffg>
Ou la version condensée sur <https://bit.ly/3OfbFK>

En parallèle, votre conseil régional vous accompagne et vous guide grâce aux nombreuses webconférences organisées par les commissions, comités et clubs.

Si vous ne savez pas par où commencer, n'hésitez pas à suivre les actualités du CRO IDF pour découvrir ces services et opportunités sur le site oec-paris.fr et les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter) :

- CLUB PATRIMOINE
- COMITÉ ASSOCIATIONS
- COMITÉ CSE
- CLUB FISCAL
- CLUB INOVACIO
- ATELIERS DE LA TRANSFORMATION
- CLUB SOCIAL
- COMITÉ TRANSMISSION
- JEUDIS DE LA RÉUSSITE
- CLUB DAF
- COMITÉ RSE

Les nouveaux objectifs de la chambre régionale de discipline

La chambre régionale de discipline est une juridiction nécessaire au maintien de l'image de marque de la profession d'expert-comptable. Découvrons ensemble comment la chambre de discipline fonctionne en pratique et quels sont les nouveaux défis auxquels elle devra faire face.

Le rôle et le fonctionnement de la chambre régionale de discipline

Instituée près du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, la chambre régionale de discipline est une juridiction indépendante présidée par une magistrate de la Cour d'appel de Paris afin de garantir l'impartialité des décisions rendues et la régularité des procédures.

La chambre régionale de discipline a pour mission de sanctionner les manquements aux règles déontologiques et devoirs de la profession de l'expertise comptable, que ces manquements donnent lieu ou non à des sanctions devant les juridictions pénales ou civiles. En matière de lutte anti-blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, la chambre régionale de discipline peut maintenant sanctionner le dirigeant d'une personne morale de l'expertise comptable ou bien une personne physique salariée, préposée ou agissant pour le compte d'une des personnes morales ou d'un expert-comptable agissant à titre individuel.

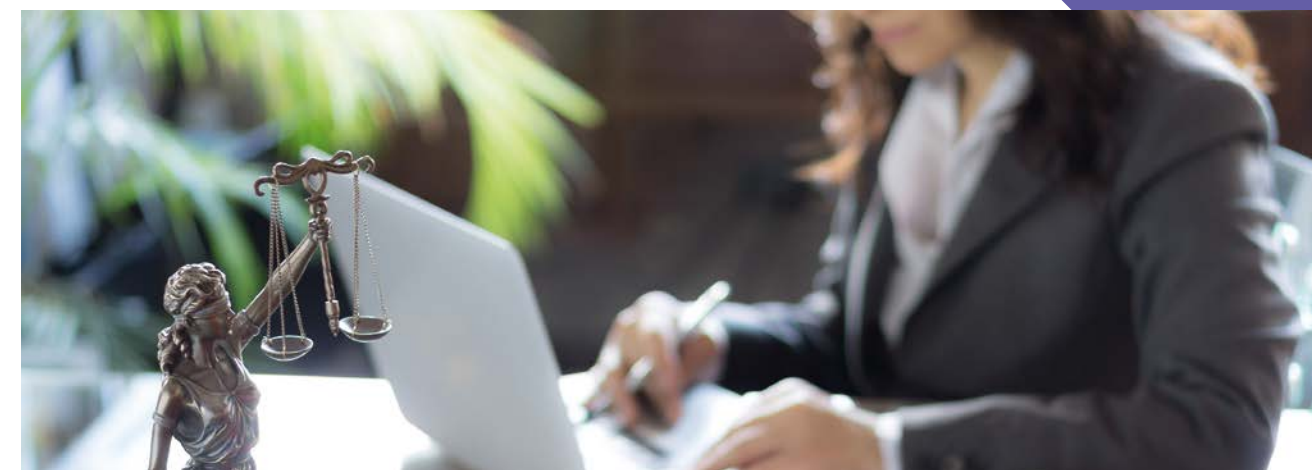
La saisine de la chambre peut se faire par toute personne ayant un intérêt à agir : par une personne physique ou morale inscrite au Tableau de l'Ordre ou à sa suite, par un client actuel ou ancien, par l'institution ordinales (conseil national de l'Ordre, conseil régional de l'Ordre...) ou par le Commissaire du gouvernement près du conseil régional.

Un rapporteur est désigné par le président de la chambre régionale de discipline en charge des fonctions d'instruction parmi les élus ou anciens membres élus du conseil régional de l'Ordre. Le rapporteur est chargé d'établir les faits à charge et à décharge puis de rédiger un rapport neutre et objectif à destination des membres de la chambre qui servira de base pour la prise de décision.

La chambre régionale de discipline tend à connaître des faits pouvant porter sur des manquements tels que la violation du secret professionnel, le détournement de clientèle, la couverture d'exercice illégal, le non-respect de la norme anti-blanchiment, voire de la fraude fiscale.

Elle peut prendre la décision de ne pas condamner la personne poursuivie. En dehors de l'avertissement, les peines disciplinaires sont : la réprimande, le blâme (avec inscription au dossier), la suspension avec sursis (ces peines pouvant être assorties d'une inéligibilité pendant une durée ne pouvant excéder 10 ans) mais également la suspension ou encore la radiation comportant interdiction définitive d'exercer la profession. La publicité de la décision peut également être prononcée.

En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'injonction ordonnant de mettre un terme au comportement en cause et interdisant de le réitérer peut être prononcée, ainsi que l'interdiction temporaire d'exercice de responsabilités dirigeantes et des sanctions pécuniaires (article L561-36-3 du Code monétaire et financier).



TRAITEMENT D'UN DOSSIER DISCIPLINAIRE



Rétrospective 2021

L'audience est publique, toute personne peut y assister, et vous pouvez retrouver les informations concernant les audiences de discipline sur le site de l'Ordre (page en cours de création).

Pour l'année 2021, cinq audiences se sont tenues au siège du conseil régional. La chambre régionale de discipline a eu à connaître différents manquements dont certains portant sur des faits de couverture d'exercice illégal de la profession d'expertise comptable, de non-respect des prescriptions de la norme anti-blanchiment et d'atteinte à la dignité et à l'honneur de la profession. Ces faits ont conduit la chambre régionale de discipline au prononcé des sanctions telles que : la réprimande et la suspension avec et sans sursis.

Vers de nouveaux défis

La loi n°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante apporte de nouvelles modifications concernant la composition de la chambre régionale de discipline. En effet, la loi prévoit la création d'une seconde section pour la chambre régionale de discipline rattachée au conseil régional d'Île-de-France et apporte des précisions concernant le rôle des magistrats au sein de la chambre. Par ailleurs, la loi permet également de faire appel à des magistrats honoraires.

1. La création d'une seconde section rattachée au conseil régional d'Île-de-France

Actuellement, la chambre régionale de discipline est présidée par une magistrate et une magistrate suppléante près la Cour d'appel de Paris.

La loi du 14 février 2022 prévoit la création d'une seconde section de la chambre régionale de discipline dont les magistrats seront désignés par le Premier président de la Cour d'appel de Versailles.

2. Un nouveau rôle : le magistrat chargé des poursuites

La loi du 14 février 2022 prévoit une nouvelle organisation de la chambre de discipline avec un président, un président suppléant et un magistrat chargé des poursuites par section.

Il n'y a aujourd'hui pas de rôle assigné pour la présidente ou sa suppléante concernant l'ouverture des dossiers et la présidence des audiences. L'organisation actuelle permet à chacune d'être à tour de rôle magistrate instructrice ou magistrate siégeant en audience.

La désignation spécifique d'un magistrat chargé des poursuites dans la loi et dont la fonction est mentionnée distinctement du président et du président suppléant implique que les rôles seront désormais





clairement répartis : le président et le président suppléant siègeront lors des audiences de discipline tandis que le magistrat chargé des poursuites s'occupera uniquement de procéder à l'ouverture des dossiers et des actes d'instruction.

3. La possibilité de faire appel à des magistrats honoraires pour participer à l'activité de la chambre

La loi du 14 février 2022 précise que les premiers présidents des cours d'appel de Paris et de Versailles auront la possibilité de désigner les magistrats « parmi les magistrats en activité ou honoraires ». Cette possibilité permettra d'élargir le recrutement pour la chambre régionale de discipline et de disposer de plus de magistrats disponibles pour prendre en charge les affaires disciplinaires.

En conclusion, cette nouvelle organisation de la chambre régionale de discipline est une belle opportunité pour lui permettre de traiter plus de dossiers et de réduire les délais de procédure afin de se conformer au mieux au principe du procès équitable prévu par la Convention européenne des droits de l'Homme.

Le V de l'article 19 de la loi n°2022-172 du 14 février 2022 précise que les dispositions relatives à l'organisation de la chambre régionale de discipline seront applicables à la date d'entrée en vigueur du décret en Conseil d'État pris pour leur application, et au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi.

Pour toute information concernant la chambre régionale de discipline, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse secretariatcrd@oec-paris.fr.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES MISSIONS GRÂCE AUX FORMATIONS CERTIFIANTES ET DIPLÔMANTES

SUP'EXPERTISE PROPOSE PLUSIEURS PARCOURS CERTIFIANTS OU DIPLÔMANTS CONÇUS SUR MESURE POUR LES EXPERTS-COMPTABLES, LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET LES COLLABORATEURS EXPÉRIMENTÉS DE CABINET. LEUR OBJECTIF EST DE PERMETTRE LA RECONNAISSANCE DE COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES RECHERCHÉES PAR LES ENTREPRISES ET DONC LE DÉVELOPPEMENT DE MISSIONS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE AU SEIN DES CABINETS.

Les parcours certifiants ou diplômants proposés par Sup'Expertise en 2022

Le diplôme universitaire « Audit et conseil des systèmes d'information : gouvernance, sécurité et maîtrise des données », développé par la CRCC de Paris avec l'université Paris Dauphine est la nouveauté 2022. Ce parcours permettra aux participants d'acquérir une véritable culture du système d'information et de la gouvernance des données, d'identifier les risques et les niveaux de risques associés aux affirmations de l'audité, de maîtriser les méthodes d'audit des données et les bonnes pratiques d'architecture des données et enfin, de s'approprier les outils du contrôle issus des nouvelles technologies. Ce parcours est composé de 30 sessions d'une durée de 2 heures hebdomadaires en distanciel et de 5 jours de formation en présentiel. La première promotion commencera en octobre 2022. Bien qu'à l'initiative de la commission Audit informatique de la CRCC, ce parcours s'adresse aux commissaires aux comptes mais aussi aux experts-comptables et aux collaborateurs désireux de développer une stratégie d'accompagnement de leurs clients sur les risques numériques.

Le parcours certifiant « Information extra-financière : reporting, audit et notation », conçu en partenariat avec l'université Paris Dauphine, permet le développement de nouvelles missions sur un créneau en pleine expansion : le conseil et l'audit RSE. Ce parcours certifiant se déroule sur 9 jours, en présentiel, dans les locaux de l'université Paris Dauphine et la deuxième promotion commencera en octobre 2022.

Le parcours certifiant « Mission directeur financier externalisée » proposée en partenariat avec HEC, permet de maîtriser les concepts et modes de raisonnement financier, pour prendre des décisions à la lumière d'indicateurs financiers, qui soient cohérentes avec les choix stratégiques et opérationnels de l'entreprise.



UNE FORMATION CERTIFIANTE OU DIPLÔMANTE PERMET D'OBTENIR UNE CERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OU UN DIPLÔME D'ÉTAT.

Les objectifs, le contenu, la méthode d'évaluation ont été examinés en amont par des experts de la formation professionnelle continue qui ont validé l'efficacité et la pertinence du programme et la fiabilité du processus mis en œuvre pour évaluer et valider les résultats.

Il permet également de créer de la valeur financière et de déterminer une politique d'investissement efficace. Le parcours se déroule en 11 jours, à raison de 2 jours de formation par mois. La cinquième promotion commencera en juin 2022.

Le parcours diplômant « Executive Master Evaluation, financement et transmission d'entreprise » développé par la CRCC de Paris en partenariat avec l'université Paris Dauphine s'articule à la fois autour de l'évaluation, du financement, de la transmission d'entreprise, du pilotage de l'entreprise et de la stratégie patrimoniale, en adoptant une approche à la fois financière, fiscale et juridique. Il se déroule en 40 jours, à raison de 2 à 3 jours de formation par mois. La huitième promotion commencera en novembre 2022. Déjà 150 alumni depuis sa création ! Ferez-vous partie des prochains ?



Pour toute question sur ces parcours, vous pouvez contacter Sup'Expertise : Marjorie Lohez m.lohez@supexpertise.fr 06 20 22 99 32

Visez l'excellence
SUP'EXPERTISE



TRANSMISSION DE CABINETS
D'EXPERTISE COMPTABLE

1920
2020

Nos 100 ans d'expérience
font toute la différence



CONTACTEZ UN
EXPERT-CONSEIL

VG
Viou & Gouron
FONDÉ EN 1920

72, Boulevard Haussmann - 75008 Paris
vgconseil@viou-gouron.fr - 01 53 43 86 86
www.viou-gouron.fr

Pour vos transmissions, faites confiance
à l'intermédiaire historique.

Votre partenaire TPE
c'est **PICPUS**



/ Faites adhérer vos clients avant le 31 mai 2022

- Non-majoration de 1.10 sur les revenus 2022
- Réduction d'impôt de 915 € sur les frais de comptabilité et d'adhésion à Picpus

Cotisation 2022 : 240 € HT

/ Picpus à vos côtés pour l'ECF

- Pour vos clients TPE et professionnels libéraux
- Sérénité et gain de temps pour votre cabinet
- 40 ans d'expertise en prévention fiscale
- Tarifs maîtrisés

/ Picpus ouvre ses formations à vos clients non-adhérents

- Sur participation financière
- 250 formations par an en présentiel et en distanciel
- 35 formateurs spécialistes de la TPE
- 5 500 participants en 2021

l'esprit
PICPUS

- Simple
- Pro
- À l'écoute
- Respect de votre relation client

Créé et administré
par des experts-comptables

Président : Daniel Forestier
expert-comptable

3300 experts-comptables
partenaires



Léa LANDRE
Responsable Partenariat
Experts-comptables
01.53.33.34.55
landre.lea@cgapicpus.com



Raoul FAGE
Responsable Prévention Fiscale
01.53.33.34.61
fage.raoul@cgapicpus.com



Anne LECARME DENOUEL
Responsable Formation
01.53.33.34.60
lecarme-denouel.anne@cgapicpus.com



Anne-Marie MICHEL
Responsable Prévention Fiscale
01.53.33.34.65
michel.anne-marie@cgapicpus.com

Découvrez nos services
www.cgapicpus.com

Suivez le #filinfoPicpus sur les réseaux sociaux

01 53 33 34 50



Siège à Nation
36, rue de Picpus
75580 Paris cedex 12

Agence de Saint-Maur
6, avenue du Gouverneur Général Binger
94100 Saint-Maur-des-Fossés

PROGRESSER > OUTIL

Des nouvelles lettres de missions gratuites et personnalisables disponibles sur Cap Performance

Si vous n'avez pas encore utilisé Cap Performance, c'est le moment de découvrir cet outil indispensable à la création de vos lettres de missions personnalisées !

Depuis son lancement, plus de 11 300 lettres de missions ont été générées grâce à son formulaire intelligent. Cap Performance vous accompagne étape par étape dans la rédaction de ce document indispensable à l'exercice de votre métier. Vous avez la possibilité de personnaliser les conditions générales de vente préremplies en répondant à quelques questions. Enfin, le contenu sera automatiquement adapté à vos besoins. Ainsi, en quelques clics, votre lettre de mission personnalisée est prête ! Pour ce faire, connectez-vous à l'aide de votre Compt-Expert, puis, laissez-vous guider en complétant les informations relatives à votre cabinet et les coordonnées de votre client. Ce document est un outil simple clé en main qui vous assiste dans la rédaction et vous assure une parfaite application de vos règles déontologiques et professionnelles.

Vous pouvez également, grâce à Cap Performance, créer une proposition commerciale, un avenant, un tableau de suivi des tâches ainsi que vos propres modèles de conditions des missions à réaliser. Un gain de temps indéniable pour votre cabinet, gratuit et confidentiel. N'hésitez plus, utilisez dès à présent l'outil qui vous permet de générer vos documents personnalisés !

Cap Performance, c'est aussi, une boîte à outils complète, qui nous propose plus de 50 outils gratuits à la disposition de vos cabinets :

- > Un diagnostic RGPD ;
- > Un diagnostic de performance ;
- > Un décodeur des normes ;
- > Un gestionnaire des temps ;
- > Un document unique ;
- > Le manuel du cabinet...

Venez découvrir ou redécouvrir tous les outils de Cap Performance au service de la croissance de votre cabinet sur www.capsurlaperformance.fr

L'outil vous propose de générer vos documents personnalisés en 6 étapes !

1

REPLISSEZ VOS INFORMATIONS CABINET

CE SONT LES INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR VOTRE CABINET QUI SERONT REPRISSES DANS LA LETTRE DE MISSION :

- NOM DU CABINET
- NOM DES SIGNATAIRES
- ETC.

2

COMPLÉTEZ VOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SERONT ANNEXÉES AUX LETTRES DE MISSION. VOUS POUVEZ CHOISIR ENTRE UNE RÉDACTION COURTE ET UNE RÉDACTION LONGUE.

3

CRÉEZ UN PREMIER CLIENT

VOS LETTRES DE MISSIONS SONT RANGÉES DANS LES COMPTES DE VOS CLIENTS.

4

ENTREZ DANS LE COMPTE DE VOTRE CLIENT ET CRÉEZ VOTRE DOCUMENT

LE DOCUMENT PEUT ÊTRE :

- UNE PROPOSITION COMMERCIALE
- UNE LETTRE DE MISSION
- UN AVENANT

PLUSIEURS QUESTIONS VOUS SONT POSÉES À LA CRÉATION DU DOCUMENT AFIN DE VOUS PROPOSER LE CONTENU ADAPTÉ À VOS BESOINS.

5

PARAMÉTRÉZ VOTRE DOCUMENT

LE PARAMÉTRAGE COMPREND :

- LA SÉLECTION DES PARAGRAPHES QUI VOUS CONVIENT
- LA MODIFICATION DE CES DERNIERS SI BESOIN

ET POUR LES LETTRES DE MISSION, LA CRÉATION DU TABLEAU DE RÉPARTITION DES TÂCHES.

6

ÉDITEZ VOTRE LETTRE DE MISSION AU FORMAT WORD OU PDF !

Référencer son cabinet sur Google : simple, rapide... et indispensable !

Certains professionnels libéraux peuvent encore témoigner de cette époque (pas si lointaine) où la pose d'une plaque sur la porte d'entrée d'un immeuble suffisait à se faire connaître et à développer sa clientèle. Cette époque est bel et bien révolue. Comment passer à l'étape suivante ?

Comme en témoignent les derniers chiffres de l'étude Google sur le comportement des internautes (septembre 2021), aujourd'hui, 89 % des recherches de prestations de services en « BtoB » (Business To Business) s'effectuent en ligne. Pour rappel, les experts-comptables commercialisant des services à destination des professionnels (chefs d'entreprise, artisans, commerçants...), évoluent dans un univers « BtoB », contrairement à la vente de produits de consommation grand public, dit « BtoC » (Business To Consumer).

Qu'est-ce que la fiche établissement sur Google ?

Si on cherche une prestation ou directement votre cabinet, il faut que votre « fiche établissement » présentant votre cabinet apparaisse en haut à droite de la page Google, c'est le moyen de vous rendre visible aux yeux de 89 % de clients potentiels. Ok, mais de quoi s'agit-il ? C'est un outil de référencement local et gratuit proposé par le moteur de recherche Google. Le nom de l'outil initialement « Google My Business » vient d'évoluer récemment vers « fiche établissement ». Cet outil vous offre la possibilité d'ajouter votre cabinet d'expertise comptable dans sa base de données, afin qu'il puisse être visible localement sur les requêtes le concernant. Lié à Google Maps, il vous permet d'apparaître en haut à droite du moteur de recherche.

Quels bénéfices apportent le bon référencement de son cabinet sur Google ?

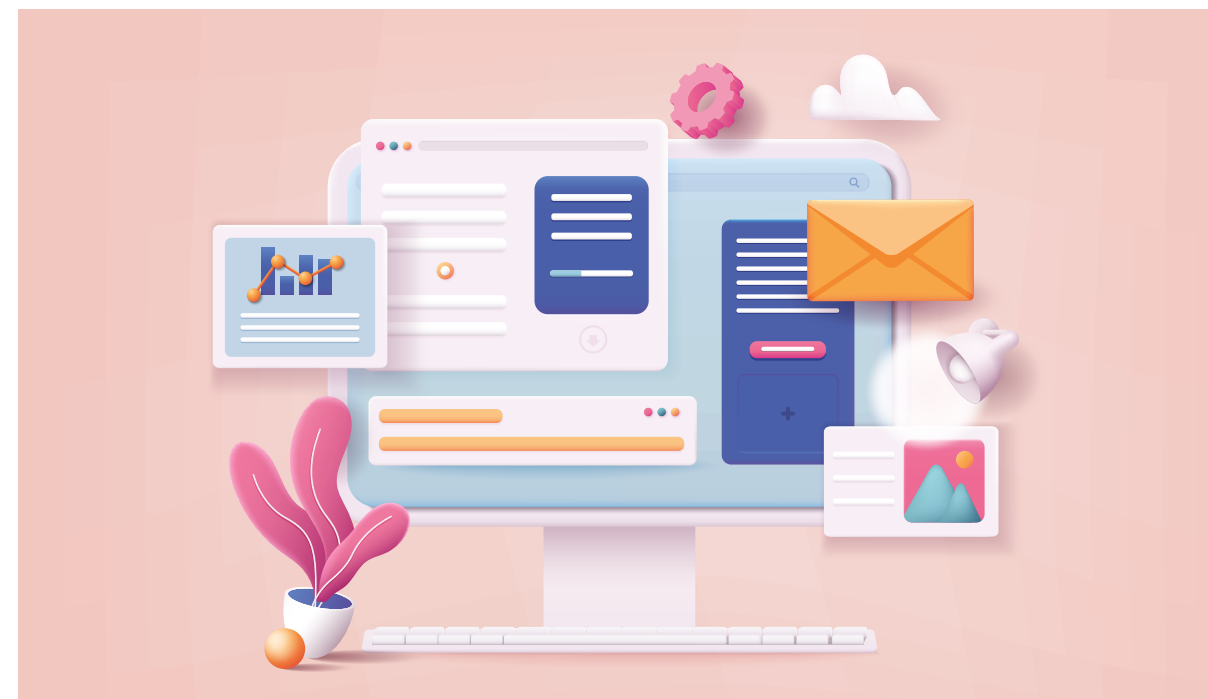
Prenons un exemple concret, celui d'un chef d'entreprise à la recherche d'un expert-comptable à Montrouge et qui inscrit dans la barre de recherche de Google « expert-comptable Montrouge ».

En première page, vont s'afficher en priorité :

- > **Une liste de noms de cabinets ayant acheté ces mots clés** via Google Adwords ;
- > **Une liste de cabinets ayant un site Internet** bien construit techniquement et donc bien référencé organiquement sur Google ;
- > **Et enfin, une liste de cabinets géolocalisés** dans la ville de Montrouge au moyen de leur fiche établissement.

Dès lors, il suffira à l'internaute de cliquer sur le nom du cabinet pour se rendre sur sa fiche établissement et y trouver les premières informations de contact (activité, adresse, téléphone, horaires, photos...)

En résumé, prendre le temps de mettre à jour les informations de son cabinet dans la fiche établissement permet d'être géolocalisé par Google et d'y être immédiatement visible par tout client potentiel. C'est un excellent levier de croissance pour son cabinet !



Comment créer ou mettre à jour sa fiche établissement sur Google ?

Il est primordial de créer vous-même la fiche établissement de votre cabinet sur Google, car celle-ci peut aussi être créée automatiquement par le moteur de recherches lui-même, en se basant sur les requêtes et les retours d'utilisateurs. En effet, n'importe quel utilisateur peut ajouter via Google Maps un lieu manquant. Google peut décider ensuite de créer une fiche établissement basée sur ces informations. Or, celles-ci peuvent être incomplètes, voire erronées.

Pour créer une fiche établissement sur Google, le plus simple est d'avoir une adresse électronique au nom de votre cabinet, puis de vérifier qu'aucune fiche concernant votre cabinet n'ait été créée. Si votre cabinet apparaît en haut à droite, c'est qu'une fiche établissement existe déjà. Il vous faudra donc en revendiquer la propriété en vous connectant sur Google Maps. La procédure à suivre est simple et clairement indiquée.

Dans l'hypothèse où aucune fiche établissement n'existe pour votre cabinet, il faudra vous connecter à Google via l'adresse électronique du cabinet et commencer par renseigner son nom, puis son adresse postale exacte et ajouter avec précision la catégorie représentant son activité. Puis, il faudra ensuite renseigner vos coordon-

nées téléphoniques, les horaires de contact ainsi que l'URL du site web du cabinet si vous en possédez un. Le processus de validation finale de la fiche se fait par retour d'email, directement à l'adresse électronique indiquée lors de la création.

Si vous souhaitez aller plus loin, il est possible d'optimiser sa visibilité en première page de Google. Il vous suffit de renseigner davantage d'informations, telles que l'ajout de catégories supplémentaires, d'attributs (accessibilité, clientèle, offre...), des visuels (logo, photos) ou encore une description de 750 caractères maximum décrivant vos missions, vos valeurs... Celles-ci sont d'autant plus importantes qu'elles permettent à Google d'identifier l'univers sémantique de votre cabinet et de maximiser vos chances de positionnement sur le moteur de recherche.

Pour conclure, le référencement local et gratuit sur Google est très intéressant pour optimiser votre visibilité et ainsi séduire de nouveaux clients. Il est donc utile d'y consacrer du temps ou bien de se faire accompagner par une agence spécialisée (à partir de 55 € HT/mois).

Participez à la Journée des associations, une initiative du comité Associations

Le comité Associations œuvre au quotidien afin d'accompagner les professionnels du chiffre investis auprès de clients associatifs. Les membres du comité ont souhaité créer un événement inédit à destination de l'ensemble des acteurs du monde associatif. Présentation de ce nouveau rendez-vous du genre, prévu le 7 juillet prochain.

Les associations, une spécificité française

En France, on ne dénombre pas moins d'un million d'associations sur trois millions d'entités (personnes morales) existantes. Aujourd'hui, près d'une personne sur deux est membre d'une association. La France est en ce sens un cas particulier tant son tissu associatif est historiquement riche. Si le monde associatif est organisé de façon non lucrative, la nécessité de gestion de ses finances n'en reste pas moins cruciale. Son lien avec l'expertise comptable est alors essentiel et incontournable. Qu'ils exercent eux-mêmes de façon bénévole ou non-bénévole, les experts-comptables sont au cœur de cet écosystème. Il s'agit d'une véritable opportunité pour la profession, notamment pour diversifier ses missions, s'engager au sein de causes particulières, mais également donner du sens à ses équipes grâce à de nouvelles perspectives.

Une appétence qui valorise les soft skills, mais aussi les hard skills

La nature non lucrative de l'investissement associatif fait mécaniquement grandir les équipes : elle permet de développer les soft skills, comme l'empathie et les valeurs humaines.

Toutefois il est essentiel de noter que l'investissement au sein de ces structures donne un atout de taille : consolider ses hard skills. Ces compétences sont mises à profit du fait des spécificités de chaque structure. La taille d'une association par exemple engendra des enjeux spécifiques que l'expert-comptable doit maîtriser.

C'est la complémentarité de ces compétences clés qui fait une des principales raisons d'être du comité : au sein d'un univers singulier, il est essentiel pour les professionnels d'avoir un accès régulier à l'actualisation de leurs connaissances.

Pourquoi la journée des associations ?

Destinée à devenir un rendez-vous estival annuel, le comité souhaite, grâce à cette journée, proposer un lieu de débat qui aborde à la fois des sujets techniques de fond, et qui permette également une prise de recul sur les enjeux du monde associatif.

CETTE NOUVELLE ÉDITION POURSUIT 3 OBJECTIFS CLÉS :

- 1. Saisir les spécificités du secteur d'un point de vue technique** : savoir évaluer les risques, prendre en compte les spécificités du fait de la gestion de salariés et de bénévoles, mener les plans comptables et fiscaux spéciaux, être à jour de ses connaissances juridiques...,
- 2. Sortir de la seule question des comptes** en s'ouvrant à l'ensemble des problématiques des dirigeants associatifs et des bénévoles,
- 3. Développer les grands enjeux à venir** pour le monde associatif et permettre aux consœurs et confrères d'améliorer leurs conseils (en termes RH, médico-social, éducation, formation...)



Les informations clés pour préparer sa venue



- **Date : LE JEUDI 7 JUILLET 2022**
- **Horaires : DE 9H À 18H**
- **Lieu : ÉTOILE BUSINESS CENTER**
21-25 rue Balzac, 75008 Paris

PROGRAMME

2 plénières afin d'établir un état des lieux du monde associatif, débattre et réfléchir aux modèles associatifs de demain.

Une dizaine d'ateliers sur différents thèmes liés au milieu associatif (dons en ligne, normes qualiopi, mécénat et RSE, lutte contre le blanchiment d'argent etc.) Des thématiques d'actualité au cœur de la vie des associations.



Découvrez le programme complet sur oec-paris.fr

Les autres RDV du comité Associations en 2022



MARDI 27 SEPTEMBRE

Webinaire « La stratégie immobilière dans une association »

MERCREDI 5 OCTOBRE

Matinale « Lutte anti-blanchiment et associations »



3 QUESTIONS À

Jean-François Cottin,
PRÉSIDENT DU COMITÉ ASSOCIATIONS
DE L'ORDRE FRANCILIEN

POURQUOI PARTICIPER À LA JOURNÉE DES ASSOCIATIONS ?

À l'heure où le fonctionnement des associations est en pleine mutation, l'expert-comptable doit avoir conscience de ces changements afin de sensibiliser les associations sur les équilibres financiers dont elles auront besoin. Il est essentiel pour le professionnel du chiffre de se tenir informé pour remplir pleinement son rôle de conseiller.

QUEL EST LE RÔLE MAJEUR DE L'EXPERT-COMPTABLE AUPRÈS DES ASSOCIATIONS ACTUELLEMENT ?

Le tissu associatif change, les bénévoles de demain ne seront pas ceux d'aujourd'hui. Dans un monde régi par l'économie, le rôle de l'expert-comptable est de fournir les chiffres et les données qui permettront à l'association de rester pérenne tout en poursuivant sa cause.

QUELS NOUVEAUX ENJEUX ÉMERGENT AU SEIN DES ASSOCIATIONS ?

La RSE notamment, car les questions environnementales, sociales et sociétales sont au cœur de l'ADN du monde associatif et n'ont jamais autant été sur le devant de la scène. La journée des associations sera aussi l'occasion de découvrir des modèles économiques différents et d'appréhender ainsi une autre forme d'équilibre budgétaire. Les associations sont des modèles à découvrir pour toute entreprise sensible au fait de se rendre plus « juste » et ne pas dépendre que d'un équilibre purement financier.

« C'est la passion qui compte », le podcast qui dépoussière la profession comptable

**Afin de valoriser l'image de la profession,
le conseil régional a souhaité mettre en avant des portraits
inspirants de professionnels grâce à un nouveau podcast.
Objectif ? La montrer telle qu'elle est réellement :
jeune, mixte et accessible à tous.**

Alors que la profession crée autant de vocations chez les hommes que chez les femmes jusqu'au stage, seulement 27 % de femmes s'inscrivent au Tableau et s'installent comme expert-comptable. Les métiers du chiffre sont plus naturellement associés à la gent masculine alors que cela ne reflète pas la réalité de ce secteur. Pourquoi ce décalage ? Une des explications identifiées est l'idée reçue selon laquelle l'équilibre entre vies personnelle et professionnelle ne pourrait pas se conjuguer au sein de la profession. Or, de plus en plus, et notamment grâce à l'émergence des missions de conseil, il est possible de se spécialiser, de créer un cabinet à son image, et par conséquent de définir soi-même le modèle de son cabinet (ses horaires, ses facilités et donc ses contraintes). La parité et la possibilité pour les femmes de se saisir de ces opportunités est une question mais pas seulement. Comment susciter des vocations ? En mettant en avant les richesses et les opportunités d'un milieu qui ne ferme ses portes à aucun passionné, peu importe sa condition sociale, physique et ethnique.

La commission Parité, diversité et inclusion de l'Ordre francilien a souhaité proposer un format innovant afin de l'illustrer. Présentation de 4 éléments clés diffusés au sein du podcast « C'est la passion qui compte ».

Une organisation sur-mesure

Le travail d'expertise comptable est avant tout une mission de conseil auprès des dirigeants. Le professionnel du chiffre peut ainsi décider de choisir les sujets sur lesquels il souhaite endosser le rôle de bras droit du chef d'entreprise. Ce que ce podcast souhaite dé-

montrer grâce aux témoignages proposés est que l'expert-comptable est finalement un chef d'entreprise au service des chefs d'entreprise. Ce rôle lui confère un avantage de taille : c'est lui qui dicte les « règles du jeu ». Il peut décider de la taille de sa structure et a le loisir de construire sa carrière « à la carte ». Sa structure sera le meilleur moyen de mettre en place les conditions de travail et les missions qui l'intéressent, et de choisir ainsi les challenges et les nouveautés sur lesquelles il souhaite s'investir.

De multiples itinéraires possibles

Un autre aspect que ces témoignages mettent en avant est l'accessibilité de la filière. Contrairement au notariat ou à la médecine, il est toujours possible d'arrêter son cursus, puis de le reprendre là où on l'avait laissé. De nombreux parcours sont possibles pour arriver à une même carrière, même lorsque l'on a un profil atypique qui n'a pas suivi d'études en continu.

Une filière accessible à tous

Les métiers du chiffre sont accessibles dès la fac, sans passer nécessairement par une grande école prestigieuse. Le parcours jusqu'au bac +8 est d'autant plus valorisant que les 3 dernières années de stage sont rémunérées, cela permet de mettre un pied dans la vie active dès l'âge de 23 ans – pour les plus jeunes qui ont trouvé leur voie dès l'obtention du baccalauréat. La filière est d'autant plus accessible que les préjugés sur les origines sociales ou ethniques n'ont pas de prises sur ce milieu professionnel.

Des métiers variés

Si toutefois tous les passionnés des chiffres ne souhaitent pas devenir expert-comptable, de nombreux postes intermédiaires, accessibles avant l'obtention du DEC offrent également de belles perspectives de carrières, avec des rémunérations intéressantes à la clé. Ce sont tous ces profils que le podcast souhaite valoriser et proposer ainsi un nouveau levier d'attractivité de la profession. Le podcast, ce format largement plébiscité à l'ère du numérique et de la digitalisation, est un moyen particulièrement efficace pour libérer la parole et toucher un nouveau public.



Qu'allez-vous découvrir à l'écoute des épisodes ?

FAIRE AVANCER LA PROFESSION ET S'ENGAGER

- **Élodie, expert-comptable depuis 2014, dirige un cabinet à la Défense, maman de 2 enfants.**
- **Estelle, salariée en cabinet depuis 9 ans, actuellement en congé maternité pour son premier enfant.**

Ces deux femmes évoquent leurs parcours et leurs engagements, notamment celui d'Élodie auprès de l'Ordre et de Sup'Expertise. Pour elle, être au cœur de la formation, c'est pouvoir transmettre « faire », plutôt que « critiquer ».

S'INSTALLER COMME INDÉPENDANTE : PRENDRE SON ENVOL ET FAIRE SES PROPRES CHOIX

- **Imen, diplômée depuis 2009, exerce en tant qu'indépendante depuis quelques mois dans le conseil (octobre 2021).**
- **Marine, inscrite au Tableau depuis 7 ans, indépendante depuis janvier 2022.**

Imen et Marine partagent leur passion de l'accompagnement des dirigeants et de la diversité des missions. Elles apprécient particulièrement ce milieu dans lequel on peut apprendre en continu, et se saisir de nombreuses opportunités. Imen évoque notamment avec engouement la possibilité de participer à la conduite du changement de ses entreprises clientes selon 3 aspects essentiels : technique, humain et organisationnel.

UN DIPLÔME QUI DONNE LES CLÉS DE L'ENTREPRENEURIAT

- **Éric, mémorialiste en dernière année de DEC, parcours en milieu aisé, mariage en mai 2022.**
- **Saadia, mémorialiste, a suivi un parcours académique en établissements prioritaires, maman de 3 enfants.**

Saadia et Éric, avec leurs parcours issus de milieux en théorie opposés, partagent leur vision entrepreneuriale du métier. Ils mettent l'accent sur l'importance de sortir des préjugés sur l'origine sociale ou culturelle des personnes au profit des savoir-être qui sont plus essentiels à la réussite professionnelle.

L'EXPERTISE COMPTABLE : UN VÉRITABLE ASCENSEUR SOCIAL !

- **Élias, parcours éco-gestion, master CCA, puis 3 ans de stage, diplômé du DEC, originaire d'Orly, famille libanaise par son père.**
- **Hakan, diplômé du DCG et DSCG, en parcours de DEC, d'origine turque.**

Tous deux mettent en avant l'accessibilité du cursus par la voie classique « gratuite » et à tout type de publics. Il leur semble essentiel de pouvoir s'engager auprès des entrepreneurs des milieux dits défavorisés qui n'ont justement pas toujours le bagage social et le réseau nécessaire pour le lancement de leur activité. Leurs témoignages mettent en avant la richesse issue de l'altérité.

Et encore 5 autres épisodes à découvrir. Suivez la diffusion des podcasts tout au long de l'année sur oec-paris.fr et sur vos plateformes d'écoute habituelles.

RENFORCE SON PARTENARIAT AVEC LES CABINETS AUTOUR DE **4 SERVICES** **STRATÉGIQUES POUR LEURS CLIENTS**



- **Diagnostic flash** de vulnérabilité
- **Audit et recommandations**
 - **Formation**
 - **Mise à disposition d'outils de protection**



FORMATION

- **Des thèmes d'actualité, des méthodes** pédagogiques adaptées aux enjeux actuels (webconférence et présentiel)
 - > **Maîtrise du digital**
 - > **Gestion, comptabilité**
 - > **Commercial, communication**



SOUS-TRAITER DES MISSIONS

que vos équipes ne peuvent pas absorber



- **Garantie SUR MESURE*** comprise dans la cotisation des adhérents
- **Prise en charge des honoraires des avocats et des frais de justice** en cas de contestation (dans la limite de 20k€)
- **Prise en charge du redressement fiscal de l'entreprise** du fait de ses charges d'exploitation après contrôle de sa déclaration par France Gestion (dans la limite de 5k€)

• Réalisation de l'ECF

de vos clients sans risque et sans coût pour votre cabinet

- **Devoir de conseil respecté**
- **Service rendu au client dans le respect du secret professionnel :** revue indépendante et relecture confidentielle de la liasse



TRAVAILLER EN CONFIANCE

avec un partenaire connu

FAIRE BÉNÉFICIER VOS CLIENTS D'UNE SÉCURITÉ FISCALE RENFORCÉE

*Dans la limite des plafonds, franchises et exclusions contractuelles, assuré par Covéa Protection Juridique, SA au capital de 88 077 090,60 € RCS Le Mans 442 935 227 - Siège social : 33 rue de Sydney 72045 Le Mans Cedex 2 - Entreprise régie par le Code des Assurances.